Rapport de la concertation continue

TRAMWAY T9 - SYTRAL

Date de la concertation continue
Du 10 Janvier 2022 au 3 septembre 2023

Garante désignée par la CNDP :
Valérie DEJOUR

Date de remise du rapport, le 8 Août 2023

commission nationale du débat public

Sommaire

Sommaire 2
Préambule 3
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP 3
La mission de la garante 3
L'implication de la garante dans le processus de concertation continue 4
Fiche d'identité du projet 6
Maitre d'ouvrage : 6
Contexte du projet : 6
Localisation du projet : 6
Objectifs du projet selon le maître d'ouvrage 7
Caractéristiques principales : 8
Coût : 8
Calendrier : 8
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable 9
Pour mémoire : les enseignements clefs de la concertation préalable 9
Les principales demandes de précisions et recommandations des garants : 10
Les engagements du maître d'ouvrage, SYTRAL : 11
Organisation de la concertation continue : modalités mises en place 13
Mise en place de la concertation continue 13
La concertation continue s'est déroulée de la manière suivante : 14
Les thématiques prioritaires abordées au cours de la concertation continue 14
Le dispositif d'information, de mobilisation et de suivi de la concertation 14
A - Les totems : 14
B - Posters : 14
La plateforme du projet 15
Les supports d'annonce des rencontres 15
Les courriers et courriels aux commerçants, entreprises et riverains 15
Adaptation du dispositif 15
Déroulement de la concertation continue et chiffres clefs 16
Chiffres clefs de la participation à la concertation continue 16
Les ateliers élus 16
Les rencontres et dispositifs d'échanges avec le public 17
A - La réunion publique de restitution de la concertation préalable, le 1er février 2022 17
B - Les rencontres par secteurs : 17
Les rencontres avec des publics spécifiques 23
Les réunions publiques de restitution de la concertation continue, dans chacune des trois communes concernées par le projet T9 24
Résultats de la concertation continue 25

Les arguments exprimés sont organisés autour de plusieurs problématiques : 25
A - Cadre de vie, quotidien, qualité de vie 25
B - Quelles articulations entre cyclistes, piétons, voitures, tram T9 : la crainte des conflits d'usages 28
C - Equilibre résidentiel et économique : Zoom sur la ZAC St Jean à Villeurbanne 30
D - Terminus de Charpennes et rue Bellecombe : un conflit qui éclate au démarrage de la concertation continue 32
E - Phase chantier et travaux 34
F - Sur les modalités de la concertation continue 35
Avis de la garante sur le déroulé de la concertation et le cas échéant, recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information 36
Un processus itératif et dynamique 36
Présence terrain et proximité 36
Souplesse et adaptabilité 37
Partenariat et cohérence globale des projets 37
En synthèse : regard sur les réponses aux demandes de précisions et de recommandations des garants suite à la concertation préalable 38
Recommandations de la garante pour la suite 39
Liste des annexes 40
Annexe 1 : le suivi des engagements par SYTRAL Mobilités 40
Annexe 2 : lettre de mission 3

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur une nouvelle ligne de Tramway T9, Vaulx-en-Velin La Soie-à Charpennes, dans la Métropole de Lyon, menée du 23 Août 2021 au 23 octobre 2021, l'établissement Public SYTRAL Mobilités (autorité organisatrice des transports de la métropole de Lyon et du département du Rhône) a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continue. La Commission nationale du débat public a chargé la garante Valérie Dejour de suivre cette nouvelle phase de concertation jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique (désignation par décision du bureau CNDP le 2 février 2022).

Pour rappel, la concertation continue sur le projet de Tramway T9 a été décidée en application de l'article L.121-14 du Code de l'environnement, suite à la concertation préalable qui s'est tenue du 23 août 2021 au 23 octobre 2021.

L'étape de l'enquête publique du projet interviendra du 4 Septembre au 3 Octobre 2023.
Le présent document est le rapport final de la garante, couvrant la période du 10 janvier 2022 à fin juillet 2023. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant cette période. Il indique les recommandations de la garante.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 16 février 2021 : La CNDP est saisie par le SYTRAL (devenu SYTRAL Mobilités depuis janvier 2022)
- 3 mars 2021 : désignation de Valérie Dejour et Jean-Luc Campagne, garante et garant pour la concertation préalable des deux lignes de tramway T9 et T10 ;
- 23 Août 2021 au 23 octobre 2021 : concertation préalable menée par les deux garant.e.s Valérie Dejour et Jean-Luc Campagne (sur les lignes de tramway T9 et T10)
- 23 novembre 2021 : Publication du bilan des garant.e.s
- 10 décembre 2021 : Publication de la décision du porteur de projet
- 10 janvier 2022 : début de la concertation continue sous l'égide de Valérie Dejour, garante CNDP, désignée le 2 février 2022.
- 8 Août 2023 : Publication du rapport final

La mission de la garante

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.
L'enjeu de la concertation continue est de **garantir le continuum de l'information et de la participation des publics** entre les phases dites « amont » et « aval ». Autrement dit, entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique, **les publics doivent pouvoir suivre facilement les étapes d'avancement du projet, y être pleinement associés, tout particulièrement à l'approche de décisions clés devant être prises par le maître d'ouvrage, et surtout en être informés régulièrement.**
Dans ce cadre, **le rôle et la mission du garant sont de prescrire, conseiller, servir de recours, rendre compte.**
Dans le cadre de l'article L.121-14 du Code de l'environnement, la définition des modalités de concertation revient au seul responsable de projet. La CNDP ne peut légalement les valider ;

néanmoins, le garant, en tant que prescripteur de ces modalités est étroitement associé à leur définition et suivi (moyens déployés). Il convient particulièrement de veiller à ce que le responsable de projet mette en place les moyens humains et financiers adéquats pour que cette concertation continue soit utile au public.

Dans sa lettre de mission à la garante, la CNDP souligne **plusieurs enjeux et points de vigilance pour la concertation continue du T9, notamment** :

- Comment SYTRAL Mobilités, la Métropole de Lyon et la commune de Villeurbanne envisagent la bonne coordination du projet de tramway avec le projet de la ZAC Saint Jean (zone d'aménagement concerté) y compris en termes de dispositif de concertation ;
- Quel travail partenarial est prévu concernant le secteur de la Soie et comment il intègre bien le public, notamment les riverains, au-delà des seules parties prenantes ;
- Que certains sujets, qui ont fait l'objet de débats durant la concertation préalable, soient éclairés et approfondis avec le public : l'insertion du tramway dans le maillage urbain des différents secteurs traversés, plus spécifiquement dans le secteur de la rue de la Feyssine et la rue Einstein, en lien avec « l'apaisement » de l'avenue Salengro ; l'intermodalité et les aménagements impliqués par le projet au terminus de Charpennes.
- Que le maître d'ouvrage soumette des choix ouverts au débat et que les marges de manœuvre soient explicitées vis-à-vis du public, dans le cadre de la phase d'information et de participation du public jusqu'à l'enquête publique.

Dans le cadre de la concertation continue, la garante s'assure également que :

- Les recommandations des garant.e.s et les engagements pris par les responsables de projet relatifs aux mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour répondre aux enseignements de la concertation préalable (L.121-13, L.121-16, R.121-9, R.121-24 CE) soient bien pris en compte ;
- Les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies (et pas uniquement les parties prenantes) et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- Les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

La lettre de mission est mise en annexe.

L'implication de la garante dans le processus de concertation continue

Dans le cadre de notre mission, en tant que garante, nous avons été en lien étroit avec le maître d'ouvrage tout au long de la concertation continue avec comme focale d'analyse et de préconisation l'information et la participation des publics. Des points réguliers à la fois sur les lignes T9 et T10 ont été organisés avec le maître d'ouvrage, points auxquels participaient la responsable concertation de SYTRAL Mobilités, la chargée de relation riverain et selon les sujets abordés la cheffe de projet T9 et les responsables techniques du projet. Ces temps de rencontre ont eu lieu à intervalles réguliers de janvier 2022 à juillet 2023. Par ailleurs, la chargée de relation riverain, SYTRAL Mobilités, a été très vigilante et attentive à nous informer au fil de l'eau, sur l'ensemble des rencontres y compris les rencontres spécifiques, le porte-à-porte, le rappel des prochains rendez-vous, ou tout événement concernant de près ou de loin l'avancée du projet. Nous avons également pu solliciter autant que de besoin des points avec la responsable du dispositif concertation SYTRAL Mobilités.
En tant que garante, nous avons reçu également des courriels et interpellations en direct. Nous avons répondu en direct et/ou transmis au SYTRAL pour avoir l'information et la réponse en fonction des demandes. Nous avons toujours eu un temps de parole pour présenter notre rôle quel que soit les événements organisés.

En tant que garante, nous avons participé à la grande majorité de la concertation continue et tout au long de la démarche pour bien en appréhender le déroulement et pour recueillir les arguments,

questions, ressentis des publics concernant le déroulement du processus et l'avancée du projet T9, notamment :

- réunion publique de restitution de la concertation préalable ;
- balades urbaines par secteurs et ateliers en tables rondes ;
- rencontres des Conseils de quartier et CIL
- rencontre résidences et copropriétés
- ateliers par secteurs ;
- stand mobile ;
- rendez-vous spécifique avec des commerçants, entreprises
- réunions partenariales comme dans le secteur de la ZAC St Jean
- participation de SYTRAL Mobilités à des événements partenariaux : mobilités à Villeurbanne ; information sur la ligne LEL à Vaulx-en-Velin La Soie (Ligne Est Lyonnais)
- Réunions de clôture dans chacune des trois villes concernées
- …

Nota : avec l'accord du porteur de projet afin de garantir la présence de la CNDP et nous permettre une meilleure implication dans le déroulement de la concertation continue, un autre garant (Jean-Luc campagne) ayant suivi la concertation préalable, a participé à certains des évènements organisés en remplacement de la garante désignée pour la concertation continue.

Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage :

SYTRAL Mobilités, autorité organisatrice des transports sur la métropole de Lyon et le département du Rhône.

Contexte du projet :

Le projet, porté par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral), SYTRAL Mobilités depuis Janvier 2022, est le fruit d'une réflexion initiée au milieu des années 1990 lors du premier Plan de Déplacements Urbains. Celle-ci mettait en évidence le besoin d'apporter des réponses en matière de mobilité pour le sud-est lyonnais. Par la suite ce besoin a été confirmé et précisé dans divers documents de planification : Schéma de Cohérence Territoriale, Plan de Déplacements Urbains révisé.

Dans le cadre de son plan de mandat, pour la période 2021-2026, le SYTRAL a engagé de nouveaux projets structurants avec la volonté d'accélérer le développement du réseau de transport public et la multimodalité, de renforcer la cohésion des territoires et d'offrir aux habitants une réelle alternative à la voiture individuelle. Le tramway constitue un système de mobilité performant et durable. C'est un transport de grande capacité, fiable et qui offre confort, accessibilité et régularité des temps de parcours.

Par délibération n°21.008 de son comité syndical en date du 8 février 2021, le SYTRAL a approuvé les objectifs, le programme prévisionnel et l'enveloppe budgétaire du projet relatif à la réalisation de la ligne de tramway T9 entre Vaulx-en-Velin La Soie et Villeurbanne - Charpennes.

Le projet T9 se structure autour des grands projets urbains qui jalonnent son parcours avec la nécessité de relier au cœur de la métropole les secteurs du Nouveau programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : Vaulx-En-Velin Nord « Grande île », Vaulx-en-Velin Sud avec le Carré de Soie, le quartier Saint-Jean et le quartier des Buers à Villeurbanne.

Suite à la concertation préalable relative à la réalisation du projet T9 menée du 23 août au 23 octobre 2021, le SYTRAL a retenu, par délibération de son comité syndical en date du 10 décembre 2021, le tracé par la rue de la Feyssine et l'avenue Albert Einstein.

Localisation du projet :

La réalisation d'une nouvelle ligne de tramway T9 entre Vaulx-en-Velin – La Soie et Charpennes va permettre de desservir finement les communes de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne grâce à la création de 12 nouvelles stations. Près de 9 km d'infrastructures nouvelles sont prévues entre Vaulx-en-Velin et Villeurbanne.

Le tramway T9 va traverser le quartier Saint-Jean à Villeurbanne, quartier en renouvellement urbain, en particulier dans sa partie Sud, classé en politique de la ville au titre de la géographie prioritaire. Ce renouvellement est porté notamment par la ZAC [1]Saint-Jean Sud à vocation mixte résidentielle dans le cadre d'un projet d'ensemble de renouvellement urbain retenu d'intérêt national par l'ANRU[2]

Sur la partie Nord du quartier, des recompositions urbaines seront rendues nécessaires par l'arrivée du tramway T9 en confortant d'une part l'activité économique sur les franges de la rue de Verdun et d'autre part les activités jardinées à l'Est du tramway.

[1] ZAC : zone d'aménagement concerté, opération d'urbanisme publique
[2] ANRU : Agence nationale pour la Rénovation Urbaine

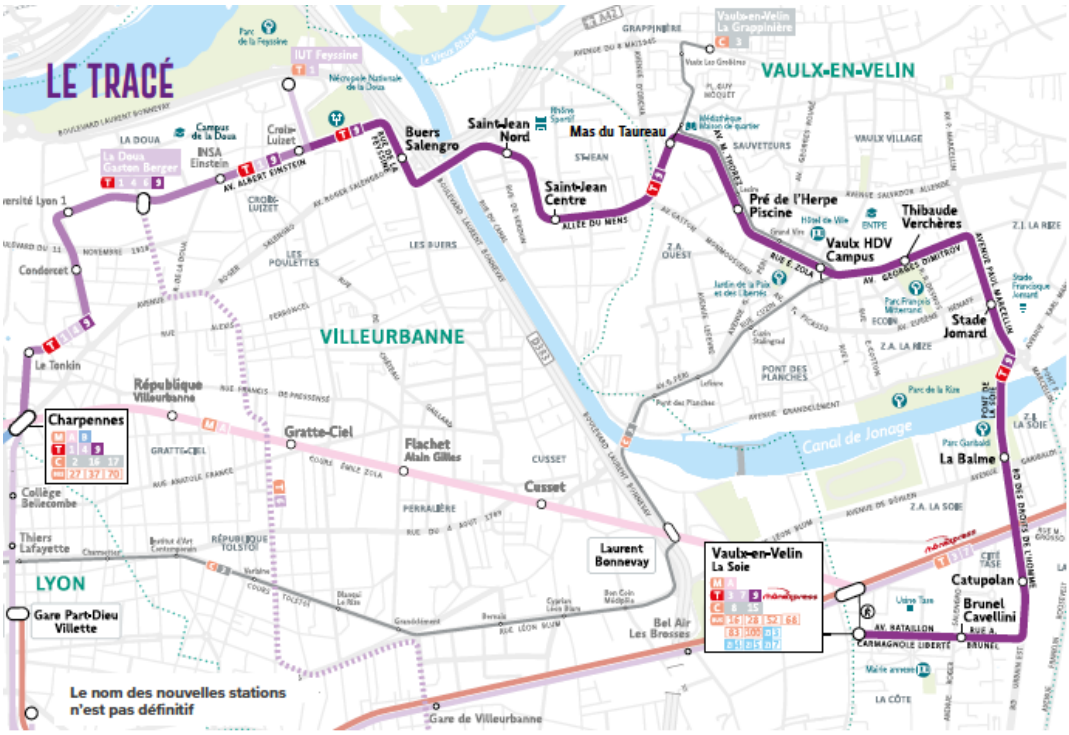

Tracé approuvé par SYTRAL Mobilités lors de son comité syndical du 10 décembre 2021.

Objectifs du projet selon le maître d'ouvrage[3]

Pour SYTRAL Mobilités le projet T9 répond à 5 grands enjeux :

- **OFFRIR UNE MEILLEURE DESSERTE AUX HABITANTS**

Le premier enjeu de la ligne T9 consiste à offrir une desserte en tramway à plusieurs quartiers inscrits au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ou QPV (Quartier Politique de la Ville) : La Tase et La Balme au Sud de Vaulx-en-Velin ; le Nord de Vaulx-en-Velin, comprenant notamment le Mas du Taureau, les quartiers est et le centre-ville ; Saint-Jean et les Buers à Villeurbanne. Avec la ligne T9, les habitants de ces quartiers pourront accéder facilement au reste du réseau TCL, et notamment ses lignes structurantes, grâce à des correspondances avec les métros A (stations Vaulx-en-Velin - La Soie et Charpennes) et B (station Charpennes). Grâce à cette nouvelle ligne, chacun sera en mesure d'accéder à son lieu de travail, aux écoles, aux équipements médicaux, culturels ou sportifs de la Métropole. En visant la desserte de ces quartiers, le SYTRAL entend faire de la mobilité un vecteur majeur d'émancipation pour tous.

- **RENFORCER L'INTERCONNEXION DU RÉSEAU ET L'INTERMODALITÉ**

Pour être performant et donc attractif, le réseau TCL doit remplir plusieurs critères, notamment : desservir tous les territoires par un maillage très fin, multiplier les lignes et les dessertes grâce à la mutualisation des infrastructures, et faciliter les changements de mode de déplacement (métro, tramway, bus, mobilités douces…).

- **CONNECTER LES CAMPUS ET LES OUVRIR SUR LA MÉTROPOLE**

Aujourd'hui, il n'existe pas de liaison directe entre le campus de La Doua à Villeurbanne et le campus de Vaulx-en-Velin, malgré un fort partenariat entre leurs établissements. Avec la ligne T9, ces deux pôles métropolitains de l'enseignement supérieur pourront être reliés efficacement, favorisant les synergies et les échanges. Une autre école bénéficiera de cette connexion : Forma Paysage, un centre de formation dédié aux métiers du paysage situé au Sud de Vaulx-en-Velin. Par ailleurs, la Zone

[3] Le maître d'ouvrage est SYTRAL Mobilités

d'Aménagement Concerté (ZAC) « Mas du Taureau » prévoit la création d'un équipement de formation et 25 000 m2 d'activités économiques autour du bâtiment durable.

- **MIEUX VIVRE, MIEUX RESPIRER**

Avec le projet de la ligne T9, environ 4 600 déplacements en voiture en moins seront réalisés au sein de la Métropole chaque jour. Cela aura un impact positif sur la qualité de l'air. L'arrivée de cette ligne permettra de lutter contre les îlots de chaleur urbains et de favoriser le cycle de l'eau, à deux niveaux : l'engazonnement de la plateforme tramway et le renfort de la végétalisation, notamment via la plantation de nouveaux arbres.

- **RÉDUIRE LA PLACE DE LA VOITURE EN VILLE**

La plupart des voies empruntées par le tramway vont subir des évolutions de circulation. Par ailleurs, des places de stationnement seront supprimées pour permettre l'insertion du tramway et pour faciliter les mobilités douces (piétons, cycles). Le projet s'accompagne d'études de circulation permettant d'évaluer l'impact du projet T9 sur le trafic automobile et les phénomènes ponctuels de congestion. De nombreuses intersections aujourd'hui principalement gérées par un cédez-le-passage ou un stop seront transformées en carrefour à feux tricolores.

Caractéristiques principales :

Lien pour retrouver toutes les informations : https://destinations2026-sytral.fr/processes/t9
Près de 9 km d'infrastructures nouvelles sont prévues depuis Vaulx-en-Velin jusqu'à la station Croix-Luizet de Villeurbanne, où T9 rejoindra l'infrastructure existante du T1 et T4 jusqu'à Charpennes. Le terminus de T9 se fera rue Bellecombe, à la frontière entre Villeurbanne et le 6e arrondissement de Lyon.

Coût :

L'enveloppe budgétaire votée par SYTRAL Mobilités est de 290 millions d'euros (réévaluation des 230 millions d'euros initiaux, suite au Comité syndical du 5 septembre 2022.

Calendrier :

La mise en service prévisionnelle du tramway est prévue en 2026.

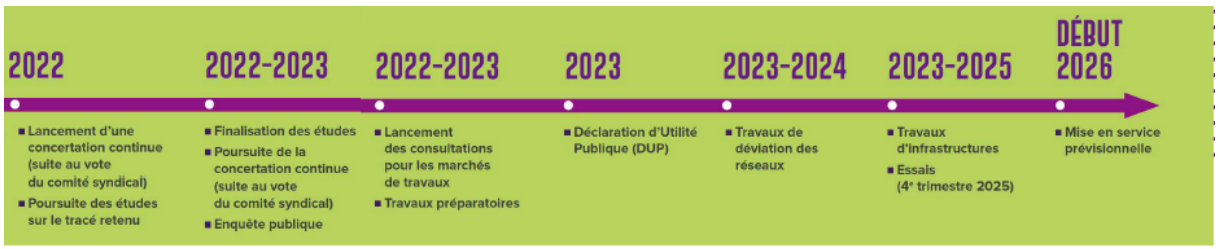

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable

Pour mémoire : les enseignements clefs de la concertation préalable

Les garants ont souligné la richesse des contributions et des échanges, à même de nourrir la réflexion et la décision sur la suite à donner ainsi que la qualité de la démarche réalisée, l'implication de tous les acteurs et leurs compétences :

- **L'ambition du dispositif mis en place** avec l'organisation de **24 temps de rencontre** (réunions publiques, stands mobiles, ateliers participatifs…) ont fortement mobilisé le SYTRAL, son équipe et ses AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage).
- La volonté du maître d'ouvrage d'être dans une **relation de proximité** avec le public, comme celle de comprendre et prendre en compte les besoins du territoire.
- Une grande **qualité de vulgarisation** des éléments techniques, avec une adaptation chemin-faisant.
- Néanmoins il a manqué de **l'ouverture** dans le cadre d'échange de départ, celui-ci étant borné en quelque sorte par « un projet de référence » bien avancé, ce qui a pu conduire à une forte composante informative du dispositif parfois prépondérante (lors des stands mobiles par exemple ou dans certaines réponses apportées).
- Les **questionnements sur l'opportunité du projet, la pertinence du tracé et de la desserte,** ainsi que des propositions d'alternatives, ont pu s'exprimer. Pour autant ils n'ont pas toujours complètement trouvé leur place (dans le sens où ces sujets n'ont pas réellement été approfondis), les sujets mis au débat étant ciblés pour la concertation et présentés par secteurs. A l'entrée en concertation, **le projet était déjà très avancé dans sa conception technique.** De notre point de vue de garant.e.s, **cela a eu plusieurs implications fortes**.
- Le **choix du distanciel** lié aux contraintes sanitaires a montré ses limites, au regard du projet et des publics concernés. Le besoin de rencontres pour échanger et contribuer a été exprimé par les habitants, élus locaux, acteurs. Il a été pris en compte, soulignant la forte capacité du SYTRAL d'adapter son dispositif aux attentes locales. Ces modifications ont certainement contribué à relativiser le sentiment de décisions déjà prises par le SYTRAL et a apaisé les échanges au cours de la concertation elle-même.

Du côté des apports de la concertation préalable :

- **De nombreuses contributions, individuelles et/ou collectives** lors des rencontres ont été recueillies au cours de cette concertation préalable. La pluralité et la richesse des arguments, la finesse de la lecture des besoins et des craintes constituaient une base sur laquelle les garants recommandaient de structurer le dispositif de concertation continue.
- **Le besoin de s'approprier les arbitrages effectués et certaines alternatives au tracé ou à la desserte envisagée** se faisaient encore ressentir en fin de concertation préalable, invitant à poursuivre la démarche d'écoute et de compréhension des arguments exprimés. Par ailleurs, du côté du public, s'est parfois posée la question de la crédibilité de la démarche : « si tout est décidé, à quoi sert la concertation préalable ? » C'est pourquoi, une fois la décision prise par le SYTRAL de poursuivre le projet, la mise en place d'un processus itératif d'enrichissement et d'adaptation du projet a été jugée essentielle par les garants.
- **Une vision plus large du projet dans son insertion métropolitaine, en lien avec une diversité de dynamiques et de projets d'aménagement, en cours ou à venir** était également recommandée par les garant.e.s, au regard des enjeux du projet et des demandes du public. Le besoin est de renforcer les synergies entre différents projets, pour favoriser une réelle cohérence de l'aménagement et du développement des territoires, dans une approche plus stratégique des déplacements et mobilités sur l'aire urbaine de Lyon.

Les principales demandes de précisions et recommandations des garants :

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garant.e.s ont formulé à la fin de la concertation préalable :

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations Projet de nouvelle ligne de tramway T9
Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse
1. *Préciser rapidement les impacts réels du projet sur les plans de circulation et de stationnement dans les différents secteurs concernés pour répondre aux demandes formulées tout au long de la concertation*
2. *Répondre dès que possible aux craintes formulées sur le devenir du schéma de transport en commun*
3. *Apporter des précisions sur les impacts du projet en matière d'emprise et sur les modalités d'acquisition, et les compensations éventuelles*
4. *Apporter des informations pour illustrer l'aménagement des rues qui accueilleront le tramway*
5. *Des informations plus précises sur le secteur de St Jean, entre ZAC et insertion future du T9*
6. *Des précisions sur le nouvel ouvrage de franchissement du canal de Jonage (T9 et cheminement piétons et cyclables) entre le quartier de St Jean et le secteur Les Buers/ Salengro…*
7. *Donner et expliciter les critères qui seront choisis par le maître d'ouvrage pour arbitrer sur les deux variantes proposées dans le secteur Buers/Luizet/Einstein/ Salengro*
8. *Si le projet se poursuit…apporter des réponses précises et contextualisées pour la phase travaux, en amont, pendant*
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.
1. *Une présentation des choix et des arbitrages finaux par les décideurs du SYTRAL devant les habitants et acteurs locaux.*
2. *Le tramway T9 ou T10 : comment concilier infrastructure nouvelle, innovation, ville de transitions, en s'appuyant sur les ressources/biens communs du territoire ?*
3. *Poursuivre la réflexion sur la pertinence du tracé et de la desserte sur certains secteurs, affiner les caractéristiques / l'insertion du projet de tramway T9 et proposer au besoin de nouvelles alternatives à partir d'éclairages croisés*
4. *Prolonger le dispositif / présence d'un.e chargé.e de relations riverains, pour anticiper/préparer la phase travaux et accompagner la prise en compte des besoins dans la mise en œuvre du projet*
5. *Affirmer le Tram comme une infrastructure structurante à une échelle territoriale métropolitaine et plus largement*
6. *Dispositif de concertation : continuer la professionnalisation en cours au sein du SYTRAL.*

Les engagements du maître d'ouvrage, SYTRAL :

Le **10 décembre 2022,** le Maître d'ouvrage, SYTRAL, a explicité les réponses qu'il comptait apporter aux demandes de précision des garant.e.s de la concertation préalable et à leurs recommandations :

Sur les demandes de précisions (points 1 à 8) :

1) En **réponse** aux **points 1 à 3**, le SYTRAL s'engage à poursuivre les études sur ces thématiques. Il organisera deux réunions publiques communales (Vaulx-en-Velin et Villeurbanne) en début de concertation continue afin de synthétiser la concertation préalable (en réponse à une demande formulée par les garants) et de donner de l'information sur la méthodologie de travail, la temporalité et les modalités d'association du public sur ces sujets.

   En ce qui concerne l'association du public à ce travail, des réunions collectives de proximité et des accompagnements individuels seront mis en place dans le cadre de la concertation continue (impact foncier, commerçants, etc.).

2) En **réponse aux points 4 à 6**, et en parallèle de l'avancement des études de conception sur ces sujets, le SYTRAL s'engage à poursuivre **la démarche de communication in situ** mise en place dans le cadre de la concertation préalable et soulignée par les garants, avec la mise en œuvre de dispositifs d'occupation de l'espace public à travailler avec les communes pour permettre un accès à l'information libre, permanent et complémentaire des événements. Des **outils pédagogiques** seront par ailleurs mis en place pour permettre aux riverains de visualiser au mieux l'insertion du tramway dans les rues empruntées et les ouvrages de franchissement du canal (balades urbaines, outils de visualisation, etc.).
   Pour le secteur Saint-Jean, le SYTRAL continue son travail partenarial étroit avec la métropole, qui porte le projet de la ZAC Saint-Jean, afin de garantir la cohérence entre le projet urbain et l'arrivée de T9 dans le quartier (notamment des informations plus précises sur le secteur de St Jean, entre ZAC et insertion future du T9) ; des précisions sur le nouvel ouvrage de franchissement du canal de Jonage (T9 et cheminement piétons et cyclables) entre le quartier de St Jean et le secteur Les Buers/ Salengro… De même pour le secteur de La Soie, le SYTRAL continue son travail partenarial étroit avec les acteurs du développement urbain du secteur (Mission Carré de Soie).

3) En **réponse au point 7**, le SYTRAL s'engage à présenter les motifs et enjeux du choix de variante de tracé à Villeurbanne lors des réunions communales en début de concertation continue.

4) En **réponse au point 8**, le SYTRAL s'engage à préciser le dispositif de chargés de relations riverains mis en place par le maître d'ouvrage lors d'une ou plusieurs réunions publiques en début de concertation continue, et également d'expliciter durant les travaux les processus chantier et les dispositions conservatoires envisagés en lien avec les riverains, commerçants et entreprises concernés. Sur les secteurs à enjeux, des séances de travail avec les acteurs locaux seront organisées afin de préparer au mieux les travaux et les modalités d'information pendant les travaux.

Sur les recommandations (R1 à R6) :

1) En **réponse à la R1**
   Le SYTRAL réalisera une vidéo d'animation explicitant les choix et arbitrages finaux du SYTRAL. Ces choix et arbitrages finaux seront expliqués aux habitants et acteurs locaux lors d'une ou plusieurs réunions publiques en début de concertation continue.
   Enfin, le SYTRAL mettra à disposition des communes les articles qui illustrent les suites données à la concertation préalable et les choix réalisés, ainsi que la vidéo d'animation.

2) En **réponse à la R2 + R4 + R5**

   En réponse à ces trois points le SYTRAL s'engage à organiser des ateliers ou balades urbaines par secteurs et par type de public (riverains, commerçants, entreprises, acteurs de l'accessibilité) pour affiner les caractéristiques du projet, présenter les innovations envisagées autour du projet et ses apports à une ville durable et inclusive, l'enrichir et le concevoir en complémentarité avec les projets

des partenaires, dans une logique globale de cohérence urbaine (PLU-H [4]notamment) et de mobilité à une échelle plus large (actuel Plan des déplacements urbains et futur Plan de mobilité).
Le SYTRAL s'engage également, lors de la poursuite des études, à partager avec les partenaires (Métropole de Lyon, communes, etc.) les questionnements et suggestions exprimés lors de la concertation préalable sur les sujets d'intermodalité et d'interconnexion, afin qu'ils puissent intégrer, le cas échéant, ces éléments dans le cadre d'actions relevant de leur champ de compétences. Le SYTRAL restera par ailleurs attentif, en tant que porteur de projet de transport en commun, aux interfaces de son projet avec les politiques publiques d'aménagement et de mobilité portées par les partenaires.

3) En **réponse à la R3 :**

Le dispositif de chargés de relations riverains sera maintenu jusqu'à la livraison du tramway. Son rôle sera explicité lors des réunions publiques communales de début de concertation continue

4) En **réponse à la R6 :**

Le SYTRAL s'engage à déployer un dispositif d'information / concertation / accompagnement sur toute la durée du projet jusqu'à la fin de la phase travaux. Dans une logique d'amélioration continue, le SYTRAL s'appuiera sur les dispositifs de concertation et de communication qui ont démontré leur intérêt et leur efficacité lors de la concertation préalable et travaille à une adaptation de certaines modalités pour favoriser la participation de tous les publics.

La maître d'ouvrage sera attentif à l'évolution des pratiques tout au long du processus de conception et de mise en œuvre du projet. Le dispositif précis de concertation continue sera détaillé au fur et à mesure du déroulement de celle-ci. En premier lieu, les réunions publiques communales seront l'occasion de présenter le dispositif de concertation continue envisagé pour le semestre.

[4] PLU-H : Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat

Organisation de la concertation continue : modalités mises en place

Mise en place de la concertation continue

Sur la base des contributions et des études techniques, SYTRAL Mobilités a approuvé le tracé définitif de la ligne T9 et l'emplacement des stations lors du Comité Syndical du **vendredi 10 décembre 2021**.

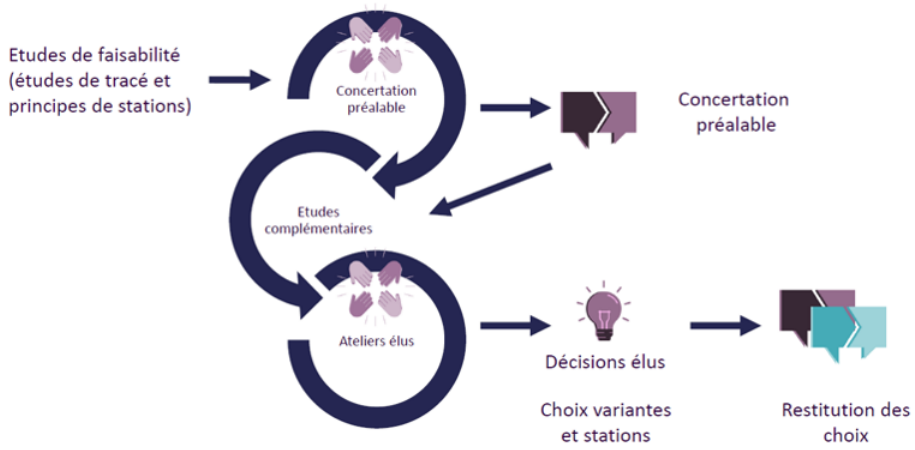

Source : SYTRAL Mobilités

De janvier 2022 à début juillet 2023, jusqu'au début de l'enquête publique, SYTRAL Mobilités a continué d'approfondir le projet T9 en lien avec les riverains du projet dans le cadre de la concertation continue.
Cette phase de dialogue a permis de préciser : l'insertion de T9, ses stations ainsi que l'aménagement de l'espace public, mais aussi de travailler sur les restitutions riveraines et d'expliquer la méthodologie de travail, ainsi que d'autres sujets liés au plan de circulation et à la réorganisation du réseau de bus.
Comme pour la concertation préalable, les partenaires (Métropole de Lyon et Villes de Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et Lyon) ont été associés aux études techniques et des arbitrages sur le projet ont été réalisés par le Comité de Pilotage composé d'élus de SYTRAL Mobilités, de la Métropole et des Villes concernées.

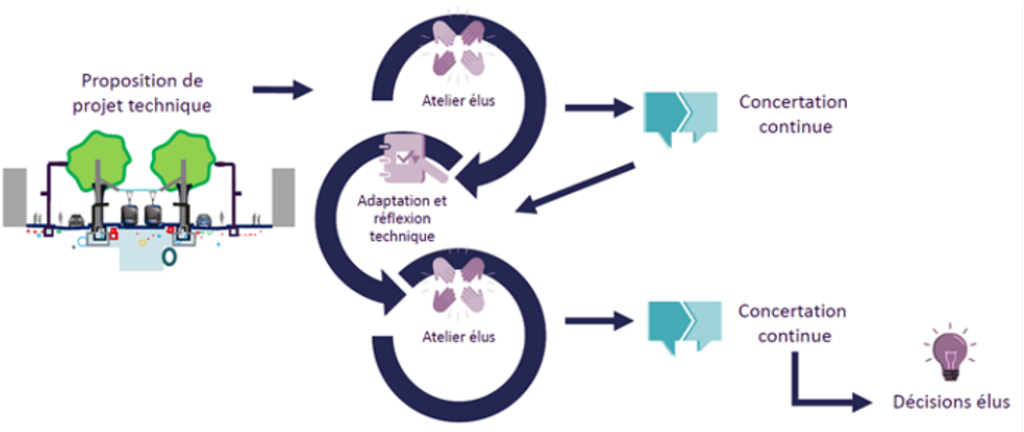

Source : SYTRAL Mobilités

La concertation continue s'est déroulée de la manière suivante :

- Une concertation avec les services et élus des collectivités concernées et partenaires du projet,
- Une concertation ouverte à tous ceux qui le souhaitaient pour poursuivre les échanges sur les thématiques liées au projet. Ces temps d'échanges ont été accompagnés d'une information continue et d'un dispositif en ligne, grâce à la plateforme participative sur internet du projet,
- Une concertation ciblée, à destination des riverains, entreprises et commerçants concernés. Des rencontres de proximité, en collectif ou en deux à deux, leur ont été dédiées en accompagnement du dispositif de « relations riverains ». Deux chargées de relations riverains seront mobilisées jusqu'à la mise en service du T9. Cette démarche de proximité de SYTRAL Mobilités contribue à la bonne information sur l'avancée des projets et des travaux auprès des riverains et usagers du réseau.

Les thématiques prioritaires abordées au cours de la concertation continue

- L'insertion fine du tramway dans l'espace public,
- L'aménagement aux abords des stations,
- L'aménagement des espaces publics et des espaces végétalisés,
- L'intermodalité,
- Les impacts fonciers et restitutions des fonctions riveraines.

Le dispositif d'information, de mobilisation et de suivi de la concertation

Tout au long de la concertation continue, SYTRAL Mobilités a déployé un dispositif de communication afin d'informer des rencontres à venir et des évolutions du projet. Pour toucher un large public, plusieurs outils ont été mis en place.

A - Les totems :

Totem T9 à la sortie de métro Vaulx-en-Velin – La Soie à Vaulx-en-Velin

Quatre totems avaient été installés dans l'espace public au début de la concertation préalable, jalonnant ainsi le tracé avec des informations-clés sur le projet et la concertation :

- place Guy Moquet à Vaulx-en-Velin
- place de la Nation à Vaulx-en-Velin
- sortie du métro Vaulx-en-Velin – La Soie à Vaulx-en-Velin
- carrefour rue Einstein / rue Bohr à Villeurbanne

Ils ont été actualisés pour la phase de concertation continue, **permettant aux passants de prendre connaissance des décisions prises sur T9 à l'issue de la concertation préalable**. Ils ont également permis d'informer le public sur les modalités de la concertation continue.
Début 2023, une nouvelle actualisation de leur contenu a été réalisée.

B - Posters :

Pour diffuser plus largement l'information, **un poster a été réalisé en 2023** pour qu'il soit affiché dans les différents lieux ouverts au publics présent le long du tracé. Il reprend les informations synthétiques du projet, les contacts et un QR code permettant de se tenir informé des avancées du projet.
La diffusion de ce poster a été accompagnée par une information personnalisée aux agents d'accueils et au personnel des structures afin qu'ils puissent être en mesure de relayer le projet.

La plateforme du projet

La plateforme participative mise en place sur Internet (t9-sytral.fr) par SYTRAL Mobilités lors de la concertation préalable a été utilisée pendant la concertation continue. Chacun pouvait y trouver l'information sur le projet, les décisions prises à l'issue de la concertation préalable et les informations pratiques et modalités d'inscription pour chaque rencontre.
Une possibilité de s'abonner a été mise en place permettant aux personnes intéressées de recevoir une notification à chaque mise à jour de la plateforme ou nouveau rendez-vous programmé.
Les comptes rendus des rencontres de la concertation continue ont été systématiquement mis en ligne.
En complément, des « foires aux questions » ont été élaborées et mises à disposition par l'équipe technique du projet pour répondre aux interrogations les plus fréquemment posées, sur le projet de manière générale et sur des secteurs contraints.
Les participants retrouvaient dès la page d'accueil les coordonnées mail pour pouvoir contacter et interroger directement l'équipe T9 (contact-t9@sytral.fr) de SYTRAL Mobilités.
Le nom de la garante et son contact mail était également lisible et accessible.

Les supports d'annonce des rencontres

Les rencontres ouvertes à tous ont été annoncées sur la plateforme en ligne t9-sytral.fr.
Chaque rencontre ouverte au public a fait l'objet d'un affichage et d'une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres des riverains du secteur concerné par la rencontre.
Les rencontres ciblant des publics spécifiques n'ont pas été annoncées sur la plateforme. Elles ont systématiquement fait l'objet de compte-rendu publiés **a posteriori** sur la plateforme.
Les communes et acteurs-relais ont été invités à relayer l'information dans leurs supports.
Pour certaines des rencontres ciblées, des affiches ont été disposées dans les halls ou sur les portes des immeubles.

Les courriers et courriels aux commerçants, entreprises et riverains

Tout au long de la concertation continue, **la chargée de relations riverains** de SYTRAL Mobilités a rencontré les commerçants, entreprises et riverains concernés par **des impacts fonciers**.
Ceux-ci ont également été informés de la tenue des rencontres ouvertes à tous dans leur secteur, par mail, en amont de chacune d'entre elles.
Chaque personne a été rencontrée individuellement pour échanger sur leur situation : 146 rendez-vous, de nombreux échanges téléphoniques ou par mail ont permis d'apporter des réponses personnalisées.

Adaptation du dispositif

Suite au conflit avec les riverains de Lyon 6° en début de concertation continue, les modalités de la concertation ont été adaptées : en termes de rencontres et d'ateliers et de rendez-vous spécifiques.

A travers la concertation continue, il s'agissait donc de poursuivre une logique d'écoute, de dialogue territorial, et de compréhension des besoins et attentes pour aboutir à un projet consolidé et adapté au territoire.

Déroulement de la concertation continue et chiffres clefs

Chiffres clefs de la participation à la concertation continue

Modalités de rencontres	Nombre	Nombre de participants
Réunions publiques	6	473
Réunion avec les entreprises et commerçants	7	68
Porte-à-porte entreprises et commerçants	4	41
Rencontre PMR	1	4
Atelier de travail avec les habitants dont un avec le jeune public en médiathèque sur Vaulx-en-Velin	2	45
Balades atelier	2	20
Balades	3	80
Porte-à-porte structures publiques	2	29
Stands mobiles	3	127
Rencontres des Conseils de quartier et CIL	5	52
Rencontres acteurs locaux	3	160
Balade à vélo	1	10
Questionnaire	2	204
Évènements Grand Public	4	218
Rencontre Parents d'élèves	1	26
Rencontre résidences et copropriétés	7	79
TOTAL	**53**	**1 636**

Le site Internet t9-sytral.fr a reçu 22 154 visites pendant la concertation continue (de janvier 2022 à fin Juin 2023)

Les ateliers élus

Tout au long de la concertation continue, en amont des Comités de pilotage et en parallèle de la démarche avec le grand public, SYTRAL Mobilités a associé les élus de la Métropole et des communes directement concernées par le projet (Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Lyon 6e) aux réflexions, et ainsi alimenter les études et propositions d'aménagement réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Des ateliers thématiques ont ainsi été organisés, dont deux pendant la concertation continue (à noter, les ateliers qui concernent la ville de Villeurbanne ayant été organisés en fin d'année 2021, entre la concertation préalable et la concertation continue) :

Un atelier dédié à Vaulx-en-Velin : le 6 janvier 2022. Il a permis d'aborder les points suivants :

- avenue Bataillon Carmagnole Liberté : le positionnement de la plateforme ainsi que les circulations sur cette même avenue. Trois scénarios différents ont été débattus entre élus,
- rue de la Poudrette : le raccordement technique des voies de T9 aux voies du T3/T7 et Rhônexpress avec les impacts associés,
- rue Emile Zola : les deux scénarios d'insertion avec ou sans circulation automobile et des demandes de la Ville ont été formulées pour associer les riverains et commerçants au choix du scénario à retenir. La concertation continue de T9 a par la suite permis cette association du public avec trois évènements : une balade urbaine le 22 janvier avec les habitants, et deux petits déjeuners commerçants les 27 janvier et 6 juillet 2022,
- avenue Maurice Thorez : le devenir de l'Espace Benoit Frachon et le maître d'œuvre de T9 a explicité les différents impacts sur le bâtiment. Le calendrier a été partagé avec les élus Vaudais.

Un atelier dédié au secteur du terminus Charpennes-Bellecombe : le 25 mars 2022. Il a réuni les élus de la mairie du 6e arrondissement de Lyon, la mairie centrale de Lyon, la mairie de Villeurbanne

et la Métropole de Lyon. Il a permis d'aborder l'implantation du terminus de T9 dans le secteur Charpennes/Bellecombe, l'exploitation du terminus et enfin l'insertion de T9 dans la rue Bellecombe. Deux scénarios d'insertion du terminus de T9 ont été présentés aux élus, dont un avec trois sous-variantes. C'est sur cette base qu'une concertation plus large auprès des riverains et de leurs représentants sur le secteur a eu ensuite lieu.

Les rencontres et dispositifs d'échanges avec le public

Lors de la concertation préalable, le public avait répondu présent aux rencontres publiques organisées sous différents formats (réunion en ligne, atelier de travail, stand sur l'espace public, balade urbaine) et avait souhaité que cette démarche soit poursuivie pour la phase de concertation continue.

Pour répondre à cette demande, SYTRAL Mobilités a organisé des rencontres publiques. Celles-ci étaient ouvertes à tous et ciblaient plus particulièrement les habitants et usagers des secteurs concernés.

Ces rencontres ont permis de présenter les décisions prises pour T9 suite à la concertation préalable et d'échanger sur les modalités d'insertion du tramway dans l'espace public.

Par ailleurs, SYTRAL Mobilités et ses partenaires ont identifié des besoins de rencontres complémentaires avec certains acteurs. SYTRAL Mobilités a ainsi mis en place une démarche de proximité, à travers des rencontres ciblées. L'ensemble de ces rencontres sont présentées ci-dessous par secteur concerné.

Enfin, SYTRAL Mobilités, dans le cadre de son dispositif de « relations riverains », a rencontré systématiquement l'ensemble des propriétaires concernés par des impacts fonciers tout au long du tracé du T9, qu'ils soient particuliers ou acteurs économiques. Ces rencontres, plus ou moins nombreuses en fonction des riverains et des impacts, ont permis à chaque fois d'associer le maître d'œuvre du projet. L'objectif était d'expliquer les impacts et surtout de discuter des options de restitution possible

A - La réunion publique de restitution de la concertation préalable, le 1er février 2022

Cette réunion a réuni plus de 110 participants en visioconférence. L'objectif était de présenter les décisions prises à l'issue de la concertation préalable, en particulier le tracé et les positions de stations, et de préciser les sujets de travail identifiés pour la phase de concertation continue. La méthode d'association du public a également été présentée. Les participants ont pu s'exprimer tout au long de la rencontre. Le sujet de l'insertion du terminus dans le secteur Charpennes a été largement abordé au cours de la réunion.

B - Les rencontres par secteurs :

- **Secteur Sud de Vaulx-en-Velin**

Un atelier de travail dédié à l'insertion de T9 au Sud de Vaulx-en-Velin, le 10 mars 2022
Cet atelier dédié aux secteurs La Soie, La Tase, La Balme a été organisé en partenariat avec la ville de Vaulx-en-Velin et la Métropole (Mission Carré de Soie). Une trentaine de participants se sont réunis à la salle des fêtes de la mairie annexe Sud de Vaulx-en-Velin pour travailler en petit groupes sur les insertions proposées, le fonctionnement des circulations, du stationnement et les cheminements piétons vers le tramway.
Pour répondre aux questions formulées par les participants, notamment sur le bruit, et aux besoins de mieux localiser et comprendre l'insertion de T9 sur le secteur, SYTRAL Mobilités a proposé une seconde rencontre.

Une balade suivie d'un atelier dans le secteur Sud de Vaulx-en-Velin, le 2 juin 2022, au départ du Pôle d'échanges multimodal (PEM) Vaulx-en-Velin-La Soie réunissant une dizaine de participants. Elle a permis aux participants d'échanger sur le lien entre le PEM et le terminus T9 avenue Bataillon Carmagnole Liberté, puis sur les modalités d'insertion de T9 jusqu'au boulevard des Droits de l'Homme. Un atelier à la mairie annexe Sud de Vaulx-en-Velin a ensuite permis de travailler en petits groupes sur les sujets suivants : le bruit, l'amélioration du cadre de vie, le processus d'information en phase travaux.

La réunion d'information et d'échanges du 16 septembre 2022 sur la Ligne de l'Est lyonnais dans le secteur La Soie a été l'occasion de faire un point d'étape sur T9

Cette réunion s'est déroulée à la mairie annexe Sud de Vaulx-en-Velin et a réuni une quinzaine de participants. Si elle était surtout dédiée à informer et échanger sur le projet de la Ligne de l'Est lyonnais (LEL), la rencontre a aussi permis de faire le lien et d'échanger sur la future ligne de tramway T9. SYTRAL Mobilités a souhaité renforcer l'information du public en proposant une rencontre inter-projets sur ce territoire qui sera impacté par les deux lignes.

Un stand SYTRAL Mobilités aux rencontres du Carré de Soie, le 1er octobre 2022

Une cinquantaine de personnes sont venues poser leurs questions et échanger avec les équipes de SYTRAL Mobilités qui ont répondu présents à une invitation de la Métropole de Lyon et du Carré de Soie pour la tenue de cet évènement. Dans la même logique que la réunion du 16 septembre sur le secteur, les équipes de SYTRAL Mobilités ont proposé des informations sur les deux projets de transport qui vont impacter le quartier : la Ligne de l'Est lyonnais et T9. Concernant T9, les questions des participants ont ciblé les insertions au Sud de Vaulx-en-Velin, et les impacts en matière de circulation automobile et cycles (notamment sur l'avenue Bataillon Carmagnole Liberté).

La participation de SYTRAL Mobilités à la réunion des acteurs sociaux de la Soie du 31 mai 2023

L'équipe projet Carré de Soie a invité SYTRAL Mobilités pour un échange sur le projet T9 avec les différents acteurs sociaux présents sur le quartier et quotidiennement en lien avec les habitants (associations, conseil de quartier, représentants de parents d'élèves, centre social). Cette rencontre leur a permis d'être en mesure de devenir vecteurs d'informations auprès de leur public sur l'insertion de T9 et de bien identifier comment les habitants peuvent solliciter SYTRAL Mobilités s'ils souhaitent faire part de leurs remarques.

- **Secteurs Grande île de Vaulx-en-Velin**

Un stand-mobile sur l'espace public et une balade rue Emile Zola, le 22 janvier

Cet événement a réuni une trentaine de participants et a permis d'échanger sur les deux scénarios d'insertion de T9 envisagés, à ce stade, pour la rue Emile Zola, cœur commerçant de Vaulx-en-Velin. Le public a pu s'exprimer sur les deux solutions présentées : l'une consistant à rendre piéton le cœur commerçant de la rue ; l'autre permettant de maintenir un sens de circulation voiture.
En complément, les commerçants ont également été consultés et ont pu poser leurs questions et donner leurs avis.

Les rencontres avec les commerçants de la rue Zola, le 27 janvier et le 6 juillet 2022

Une première rencontre avec les commerçants de la rue Emile Zola a été organisée afin d'échanger sur les solutions d'insertion de T9 rue Emile Zola. Une quinzaine de commerçants ont participé et pu donner leur avis sur les scénarios présentés.
La seconde rencontre du mois de juillet a été organisée pour présenter aux commerçants le scénario finalement retenu par les élus, à savoir l'apaisement de la rue Emile Zola entre la rue du Lycée et la rue Rabelais. Les commerçants ont exprimé leurs inquiétudes sur le scénario retenu, notamment sur les sujets de livraisons, d'accès et de visibilité. Ils ont également interrogé les stations de T9 qui sont dissociées des arrêts du C3 car les quais ne sont pas à la même hauteur, et ont exprimé leurs attentes quant à la phase des travaux.

Un porte-à-porte auprès des commerçants a ensuite été organisé par SYTRAL Mobilités entre les mois de septembre et octobre 2022, associant le maître d'œuvre et le service Développement Economique de la Ville de Vaulx-en-Velin. L'objectif était de réexpliquer les choix d'insertion du T9 sur la rue Emile Zola, et trouver – dans certains cas - le meilleur compromis entre l'exercice de leur activité et le projet de transports de voyageurs. Dans ce cadre, **des rendez-vous bilatéraux** avec les activités les plus sensibles ont été organisés (bureau de tabac, banques, pharmacie).

Un stand-mobile dédié à l'insertion de T9 dans les quartiers Est, le centre-ville et Mas du Taureau de Vaulx-en-Velin, le 2 mars 2022

Cette rencontre a été organisée sur le marché du Mas du Taureau en partenariat avec la SERL [5]et le Grand Projet de Ville (tous deux en charge du projet urbain de la ZAC Mas du Taureau).

Une rencontre avec le Conseil de quartier Pont des Planches de Vaulx-en-Velin, le 5 mai 2022

Lors de cette rencontre, organisée par SYTRAL Mobilités une présentation des intentions d'insertion dans le secteur du pont de La Soie, de l'avenue Paul Marcellin et de l'avenue Dimitrov a été faite.

Une rencontre avec le Conseil de quartier Ecoin Thibaude Vernay Verchères de Vaulx-en-Velin, le 18 mai 2022

En complément, et à leur demande cette fois-ci, SYTRAL Mobilités a proposé une présentation similaire au conseil de quartier Ecoin Thibaude Vernay Verchères le 18 mai 2022.

Une permanence de l'équipe projet à la Médiathèque - Maison de quartier du Mas du Taureau, le 6 juillet 2022

L'objectif était de proposer un temps d'échanges privilégié aux habitants du quartier Mas du Taureau, avec la présence de l'équipe SYTRAL Mobilités T9. Comme tous les évènements organisés dans ce secteur, la permanence a été mutualisée avec la présence de l'équipe concertante du projet urbain ZAC Mas du Taureau et la SERL. Une quinzaine de participants a participé à l'évènement, majoritairement des enfants accompagnés de leurs parents. Un point d'information sur le projet T9 a été proposé, avec les coupes d'insertion du tramway sur l'intégralité du tracé. Une table d'activités à destination du jeune public a permis d'organiser un atelier de dessins et de montage de maquettes de tramway. En complément du dispositif imaginé par les équipes de SYTRAL Mobilités, les équipes pédagogiques de la Médiathèque ont mis à disposition des livres sur les transports. Les enfants ont pu, notamment, imaginer les transports de demain.

Une balade suivie d'un atelier dans le secteur de l'avenue Georges Dimitrov, le 11 juillet 2022

La balade a débuté au niveau du totem T9 rue Maurice Audin, face à la brasserie de l'Hôtel de Ville de Vaulx-en-Velin et a permis ensuite d'emprunter le futur itinéraire de T9 avenue Dimitrov. Les participants étaient munis d'un carnet de balade dans lequel ils ont pu rédiger leurs contributions.
L'atelier s'est ensuite déroulé à l'espace Carco. Les participants ont échangé avec la ville, l'équipe de SYTRAL Mobilités et la maîtrise d'œuvre sur les sujets suivants : la sécurité, le bruit, l'amélioration du cadre de vie et l'information en phase travaux.

Une rencontre avec les Conseils de quartier Centre-ville et Grand Mas, le 15 novembre 2022

Cette rencontre a été organisée à la demande des conseils de quartier pour faire un point d'avancement sur la concertation continue, rappeler les grandes lignes du projet T9 et évoquer les étapes à venir. L'insertion de T9 depuis l'avenue Dimitrov jusqu'au Mas du Taureau a ensuite été évoquée.

Une permanence dans le cadre de l'exposition rétrospective du projet urbain du Mas du Taureau, le 23 novembre 2022

L'équipe projet T9 s'est associée à la rencontre-exposition retraçant la concertation autour du projet urbain du Mas du Taureau à l'ancienne bibliothèque Georges Perec. Environ 30 personnes sont venues échanger avec l'équipe technique. Des maquettes de tramway ont été distribuées aux enfants participant à l'événement. Une projection 3D proposée par la SERL de la ZAC du Mas du Taureau, avec T9, a été montrée.

Une rencontre avec les habitants du lotissement de la rue François Guillard le samedi 13 mai 2023

A la suite d'un porte-à-porte auprès des habitants en janvier 2023, un temps d'échange a été organisé à l'occasion de l'assemblée générale du lotissement. Les 15 habitants présents n'avaient participé à aucune rencontre T9. La rue François Guillard est une impasse donnant sur la rue Marcelin, à hauteur du stade Jomard. Les questions d'accès, de circulation, de vibration, de bruit et de stationnement ont été abordées.

[5] La SERL est une société d'économie mixte qui intervient en partenariat avec les maîtres d'ouvrage publics et privés pour concevoir, développer et réaliser des projets d'aménagement urbain du renouvellement urbain et de la construction de bâtiments de superstructure

- **Secteurs Villeurbanne**

Un stand lors de la Journée de la mobilité à Villeurbanne, le 1er octobre 2022

Lors de la Journée de la mobilité à Villeurbanne, le 1er octobre 2022, SYTRAL Mobilités a proposé un stand d'information. Une soixantaine de participants sont venus rencontrer les équipes de SYTRAL Mobilités de T6 et de T9 sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Les échanges ont concerné les insertions de T9 à Villeurbanne, notamment dans le secteur Charpennes.

- **Zoom sur secteur St Jean / ZAC**

Une balade urbaine dans le secteur de Saint-Jean (ZAC), le samedi 19 mars 2022

Une balade urbaine s'est déroulée en matinée dans le secteur Saint-Jean. Une vingtaine de personnes ont participé à la balade et échangé avec l'équipe T9 et la Métropole sur l'insertion du tramway dans le secteur, et son articulation avec le projet urbain dans le cadre de la ZAC Saint-Jean. L'ouvrage de franchissement du canal de Jonage a été présenté et les participants ont pu échanger avec l'équipe projet et rédiger leurs contributions sur un guide de balade.

Les rencontres avec les riverains impactés sur le secteur Saint-Jean

Dans le cadre du dispositif de chargé de relations riverains, le secteur de Saint-Jean a fait l'objet de rendez-vous spécifiques avec les entreprises impactées foncièrement par l'arrivée de T9. C'est ainsi que 8 entreprises situées sur l'allée du Mens ont été rencontrées entre les mois de juin et juillet 2022, puis à l'automne et début 2023.
En complément, la chargée de relations riverains s'est mise à disposition des entreprises et riverains voisins du tracé pour les informer des avancées du projet. Dans ce cadre, deux entreprises situées dans l'environnement proche du tracé de T9 ont été rencontrées à leur demande.

Les habitants sur le secteur St Jean ont été également rencontrés en proximité pour travailler sur des sujets d'insertion fine et des reconstitutions de fonctionnalités : une rencontre en pied d'immeuble avec les locataires de la résidence Ile du Mens a été organisée le 12 janvier 2023 en lien avec le bailleur social Lyon Métropole Habitat. 11 habitants et quelques enfants sont venus sur le pied d'immeuble de la résidence Ile du Mens comptant 35 logements. Les questions d'accès et de circulation ont pu être affinées.

Par ailleurs, l'association gestionnaire de la Mosquée, le Rhône Sportif, des représentants des jardins des parcelles Générale Electric et des parcelles communales de l'allée du Mens ont été rencontrés en 2022 et au premier trimestre 2023.

Des rencontres avec l'Éducation Nationale, la Métropole et les parents d'élèves du quartier St Jean dont les enfants peuvent être inscrits au Collège Jean Macé. Les travaux de T9 impliqueront la fermeture du pont du Roulet de manière temporaire. Cette fermeture impactera notamment les trajets des collégiens actuels et à venir qui franchissent le canal de Jonage entre leur domicile et leur établissement, le collège Jean Macé. Le sujet a été travaillé avec les services de la Métropole et de l'Education Nationale pour proposer des mesures temporaires (de juillet 2024 à août 2025).

La participation de SYTRAL Mobilités au forum de lancement de la concertation sur la ZAC Saint-Jean, le 11 mars 2023

Cette matinée organisée par la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne et destinée aux habitants du quartier Saint-Jean avait pour objectif de partager les premières pistes d'un nouveau plan de composition urbaine du quartier Saint-Jean dans lequel s'inscrit le projet T9. Une soixantaine d'habitants sont venus s'informer et échanger devant les perspectives du tramway allée du Mens et du nouveau pont.

La participation de SYTRAL Mobilités à la réunion des acteurs locaux de Saint-Jean du 26 mai 2023

L'équipe projet du quartier Saint-Jean a invité SYTRAL Mobilités pour un échange sur le projet T9 avec les différents acteurs locaux qui travaillent sur le quartier et quotidiennement en lien avec les habitants (bailleurs, associations, école, clubs sportifs, travailleurs sociaux). Cette rencontre leur a permis d'être en mesure de devenir vecteurs d'informations auprès de leur public sur l'insertion de T9 et de bien identifier comment les habitants peuvent solliciter SYTRAL Mobilités s'ils souhaitent faire part de leurs remarques ou poser leurs questions.

- **Secteur Villeurbanne Les Buers – La Doua – Croix-Luizet**

Une balade urbaine dans le secteur Les Buers, Croix-Luizet, La Doua, le 19 mars 2022

Elle a réuni une trentaine de participants. Au départ de la place Croix-Luizet, l'itinéraire proposé a permis à l'équipe T9 de présenter in situ les enjeux d'insertion du tramway T9 dans le secteur, et notamment de revenir sur la variante locale retenue suite à la concertation préalable, rue de la Feyssine. L'ouvrage de franchissement du canal de Jonage a été présenté. Les participants ont pu échanger avec l'équipe projet et rédiger leurs contributions sur un guide de balade.

Au regard des inquiétudes formulées par les riverains de la rue de la Feyssine lors de cette balade urbaine, SYTRAL Mobilités a organisé deux réunions spécifiques avec ceux-ci afin d'identifier l'insertion la plus acceptable pour les habitants de cette rue.

Les rencontres avec les copropriétés de la rue de la Feyssine, le 3 mai et le 20 juillet 2022

La rencontre du 3 mai avec les habitants des deux copropriétés Sully et Colbert, directement concernées par l'arrivée de T9 a réuni 17 participants. L'objectif était de proposer aux habitants le scénario d'insertion envisagé pour l'arrivée de T9 rue de la Feyssine ainsi que des propositions de scénarios alternatifs. Les habitants ont fait part de nombreuses demandes, qui ont permis aux équipes techniques de T9 de travailler sur une insertion plus acceptable.
Une seconde rencontre avec ces mêmes acteurs s'est déroulée le 20 juillet. L'objectif de ce second temps d'échange était de présenter l'insertion retenue du T9 au droit de leurs résidences. La Ville de Villeurbanne, le maître d'œuvre T9 et SYTRAL Mobilités ont ainsi pu présenter le nouveau scénario d'insertion issu des échanges et des demandes exprimées par ces mêmes participants lors de la rencontre du 3 mai. Le scénario revu intègre ainsi un déplacement de la station afin de permettre à une résidence de ne pas avoir la station au pied du bâtiment et permet d'éloigner le tramway des façades des deux résidences. Les thèmes de la sécurité, du bruit et des vibrations ont été abordés, ainsi que les restitutions riveraines (parking, local poubelle) et la circulation automobile.

En complément, et dans le cadre des restitutions riveraines, trois rendez-vous bilatéraux ont été organisés à l'automne 2022 avec ces résidences. Le Conseil syndical du Colbert a été rencontré à deux reprises dans ce contexte avec la régie Pozetto le 19 octobre au SYTRAL et sur site le 28 octobre (à la demande du Conseil syndical). La Régie Pozetto, également gestionnaire de la copropriété le Sully, a été rencontrée le 9 novembre 2022 sans le conseil syndical qui a décliné l'invitation. La régie s'est fait le relais des informations auprès conseillers syndicaux.

- **Secteur Charpennes**

Un stand-mobile sur l'espace public rue Bellecombe, le 28 janvier 2022

Cet événement a réuni une soixantaine de participants pour échanger sur les solutions d'insertion du terminus dans le secteur Charpennes. Les riverains de la rue Bellecombe ont exprimé leurs vives inquiétudes à l'égard de l'arrivée de T9 dans leur rue. C'est la raison pour laquelle le sujet a été abordé spécifiquement lors de la réunion publique de restitution de la concertation préalable qui s'est tenue en ligne le 1er février.

Une réunion publique sur le secteur Charpennes, le 7 mars 2022

Cette rencontre a été coorganisée avec la Mairie du 6e arrondissement de Lyon suite aux inquiétudes exprimées par les riverains du secteur Charpennes lors du stand-mobile du 28 janvier et à la réunion publique de restitution de la concertation préalable.
Les objectifs de cette réunion publique étaient de : rappeler les raisons ayant conduit à proposer le terminus de T9 à Charpennes, expliquer les raisons techniques pour lesquelles le terminus de Charpennes s'insère dans la rue Bellecombe, mettre en avant les éléments du projet qui ont évolué suite aux prises en compte des avis émis lors du stand du 28 janvier et de la réunion publique du 1er février, et permettre aux riverains d'échanger avec SYTRAL Mobilités.

Au regard des vives inquiétudes exprimées par les habitants de la rue Bellecombe, notamment par l'intermédiaire **d'une pétition en ligne signé par 563 personnes,** SYTRAL Mobilités a organisé de nouvelles rencontres avec les acteurs du secteur Charpennes pour échanger sur les scénarios d'insertion approfondis suite aux premières rencontres de concertation continue sur le secteur :

Cinq rencontres avec les commerçants, restaurateurs et copropriétés de la rue Bellecombe

Cinq réunions ont été organisées avec les commerçants, les restaurateurs, les conseils de quartier, les comités d'intérêts locaux (CIL/UCIL de Lyon 6ème), et les habitants d'une copropriété de la rue Bellecombe. L'objectif de ces rencontres était d'échanger autour des scénarios d'insertion de T9 revus suite aux premières réunions avec les riverains, et des conditions de leur acceptabilité par les riverains et commerçants : le 5 avril, une réunion s'est tenue avec des représentants du CIL, de l'UCIL et du Conseil de quartier Gratte-Ciel-Dedieu-Charmettes. Les 2 et 5 mai, deux réunions ont réuni les commerçants, restaurateurs, le CIL et un riverain de la rue Bellecombe. Le 9 mai, 17 habitants de la rue Bellecombe étaient au Collège Bellecombe pour une rencontre dédiée. Le 8 juin, le CIL et la Mairie du 6e arrondissement ont été reçus par les équipes de SYTRAL Mobilités avec le maître d'œuvre de T9. Une réunion supplémentaire a été proposée à une autre copropriété de la rue Bellecombe, qui n'a pas souhaité rencontrer l'équipe technique de SYTRAL Mobilités.

Un questionnaire d'expression sur les scénarios d'insertion

Suite à ces rencontres, SYTRAL Mobilités a proposé de soumettre les deux scénarios pour l'insertion du terminus de T9 rue Bellecombe à l'avis et aux contributions des riverains (commerçants et habitants). Afin de recueillir les avis du plus grand nombre, SYTRAL Mobilités a proposé une consultation publique entre le 13 et le 22 juin, sur sa plateforme participative : t9-sytral.fr. Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres, des affiches apposées en pied d'immeuble et des courriels envoyés aux acteurs déjà rencontrés pour annoncer le lancement de ce questionnaire. Quatre-vingt-quinze personnes ont répondu et ont pu s'exprimer dans ce contexte.
Le 21 juillet, SYTRAL Mobilités a publié sur la plateforme t9-sytral.fr les résultats du questionnaire et sa décision de poursuivre l'étude du scénario 1, qui implique l'implantation du terminus de T9 rue Bellecombe à Villeurbanne, entre la place Charles Hernu et la rue Curtelin/Dedieu, sans arrière-gare sur Lyon.

Un porte-à-porte des commerçants à l'automne 2022

Accompagnée du service développement économique de la Ville de Villeurbanne et de la maîtrise d'œuvre de T9, la chargée de relations riverains a rencontré l'ensemble des restaurateurs de la rue Bellecombe à Villeurbanne afin de leur présenter l'insertion retenue pour la rue. Un seul restaurateur n'a pas répondu favorablement à la proposition de rencontre. Les commerçants ont pu notamment questionner les équipes sur la pérennité de leurs autorisations annuelles d'occupation du domaine public (terrasses) et sur les modalités futures de livraisons dans le secteur.

L'ensemble de ces rencontres sur le secteur Charpennes a permis d'affiner l'insertion dans la rue Bellecombe pour trouver un compromis entre les attentes des habitants et les besoins techniques d'exploitation d'une ligne de tramway.

Le 5 juin 2023, un avis opposé au terminus dans la rue de Bellecombe a été formulé par le Collectif Bellecombe « pour un Urbanisme Bienveillant » par messagerie électronique au SYTRAL Mobilité. La garante a été en copie de ces échanges et/ou tenue informée, par le collectif et SYTRAL Mobilités.

Les rencontres avec des publics spécifiques

Une rencontre ciblant les entreprises vaudaises concernées par des impacts fonciers, le 21 janvier 2022 en mairie

La dizaine d'entreprises présentes a pu solliciter des rendez-vous individuels avec l'équipe projet T9.

Une rencontre sur le quartier Saint-Jean à destination des entreprises du secteur, le 2 mars 2022

Organisée par la Métropole de Lyon, cette réunion avait pour objet de donner des informations sur les avancées du projet urbain de la ZAC Saint-Jean et d'échanger avec les entreprises sur le futur développement du Nord du quartier. SYTRAL Mobilités était représenté par le chef de projet et la chargée de relations riverains.

Une rencontre terrain avec les associations accessibilité au Pôle d'Echange Multimodal (PEM de La Soie), le 17 mars 2022 au Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Vaulx-en-Velin – La Soie dans le cadre d'un projet de refonte des stations de tramway de la Métropole de Lyon, et dans les concertations continues des projets de tramways T9 et T10. L'objectif était de travailler les correspondances entre stations et l'accessibilité des stations. Trois associations ont participé.

Une balade à vélo avec les associations vélos, le 3 juin 2022 avec les associations de cyclistes : la Ville à vélo et la Maison du vélo étaient représentées. Au total, une dizaine de personnes ont participé dont une personne malentendante. Les participants ont pu emprunter l'itinéraire du futur T9 à vélos, et discuter des aménagements cyclables à chaque point d'arrêt proposé.

Une réunion avec les associations modes actifs (cyclistes et piétons), le 20 janvier 2023

Cette rencontre a permis de présenter les plans d'insertion de chaque tronçon du tracé et de travailler les questions d'aménagements telles que le type d'enrobé, le choix de bordures, les dispositifs de séparation trottoirs et pistes cyclables, les angles de girations et les positionnements des traversées piétonnes.

Une rencontre spécifique pour la collecte des ordures ménagères pour la frange Nord de la rue Dimitrov le 2 mars 2023

SYTRAL Mobilités a organisé une rencontre sur site avec le bailleur social Lyon Métropole Habitat, les services de la Ville de Vaulx-en-Velin, l'agent de Gestion de Urbaine de Proximité et le service Collecte de la Métropole pour travailler un aménagement permettant la collecte des ordures ménagères en garantissant la sécurité des différents agents.

Une rencontre avec les agents de la Métropole de Lyon du territoire Rhône Amont du 28 Février 2023 :

Pour ce forum autour des mobilités, 120 agents étaient présents (personnel protection de l'enfance, protection maternelle infantile, services sociaux, handicap et dépendance, voirie, collecte). Ce forum avait pour objectif de présenter les projets de mobilités et les futures opportunités de déplacement des agents et des usagers. Lors de l'atelier T9, les participants ont exprimé leur intérêt concernant une liaison plus rapide et simple entre Vaulx-en-Velin sud et Vaulx-en-Velin nord pour les publics accompagnés favorisant l'accès aux services., le maillage cycliste et surtout la mise en sécurité des circulations cyclistes par la séparation des flux., les liaisons plus rapides aux écoles, collèges, lycée et campus pour les jeunes vaudais et leurs familles, l'attractivité du territoire par l'arrivée de T9 qui va permettre davantage de mixité.

Les inquiétudes portaient sur la réorganisation du réseau de bus, les mises en sens unique des avenues Dimitrov et Maurice Thorez et les nouvelles habitudes à prendre pour les trajets du quotidien.

Au-delà des sujets concernant l'aménagement, les participants ont demandé des informations concernant la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés travaux pour développer des opportunités de parcours d'insertion professionnelle pour les allocataires du RSA vaudais. Les travailleurs sociaux ont souligné le besoin d'accompagner leur public dans le changement de pratique de mobilité au quotidien et dans le recueil de leur avis notamment lors de l'enquête publique (public maitrisant mal le français et en situation d'illectronisme.

Une rencontre sur le quartier de la Soie avec les entreprises du secteur le 4 avril 2023

Cette rencontre a permis de revenir sur les informations générales concernant T9, de préciser les modifications d'accès et de circulations sur le secteur sud. Des échanges plus individualisés ont été réalisé en stand. Les plans, coupes et perspectives en sous-secteurs ont permis d'affiner les échanges et aux entreprises de se projeter dans leur fonctionnement futur.

Des échanges entre l'équipe SYTRAL Mobilités et des enseignants de l'INSA et de l'ENTPE pour construire un projet pédagogique autour de T9. Malheureusement, les calendriers universitaires et projet n'ont pas permis la concrétisation de cette démarche dans le cadre de la concertation continue. Par ailleurs, l'équipe SYTRAL Mobilités a répondu favorablement aux sollicitations des étudiants pour des travaux d'études sur T9, de façon collective ou individuelle.

Les réunions publiques de restitution de la concertation continue, dans chacune des trois communes concernées par le projet T9

Afin de restituer la concertation continue et de présenter le projet qui sera soumis à enquête publique, SYTRAL Mobilités a organisé des rencontres publiques communales fin février, début mars 2023 : à Villeurbanne le 22 février, à Lyon 6e arrondissement le 23 février et à Vaulx-en-Velin le 1er mars.

Dans chacune des réunions, les thématiques de l'évolution du cadre de vie, des circulations et stationnement et de travaux ont été abordées. Les échanges directs avec les équipes techniques ont été privilégiés pour une information détaillée et précise. Les modalités de présentation ont été adaptées à chaque territoire.

A Villeurbanne, les principaux sujets abordés ont concerné la phase travaux, les modalités de circulation, le franchissement du Canal de Jonage, et le devenir des lignes de bus.

A Lyon 6e arrondissement, les échanges ont surtout concerné le devenir des terrasses et le fonctionnement des commerces rue Bellecombe, les circulations et stationnement voiture, les flux piétons et cycles dans le secteur de Charpennes et les modalités de l'enquête publique à venir.

A Vaulx-en-Velin, les échanges ont notamment porté sur les modalités de stationnement avec T9, l'aménagement des espaces publics le long de T9, et les modalités de l'enquête publique à venir.

Par l'intermédiaire d'un questionnaire, 113 participants ont pu exprimer leurs préférences en matière de mode de d'information et de communication pendant la prochaine phase de travaux.

Résultats de la concertation continue

La concertation continue sur le Tramway T9 s'inscrit dans la continuité des réflexions engagées lors de la concertation préalable, sans rupture dans le dispositif de concertation : arbitrages politiques en décembre 2021 suite au bilan de la concertation préalable et décisions de poursuivre le projet ; préparation de la concertation continue dès janvier 2022 avec passage devant la CNDP début février ; réunion de restitution (engagements pris par le maître d'ouvrage) des décisions prises dès février 2022 puis déroulement de la concertation continue.

La concertation continue s'est organisée autour de quatre séquences déroulées dans le temps (2022-2023) et par secteurs, dans chaque commune concernée.

Les thématiques proposées avaient pour objectifs de « rendre de plus en plus concret » le projet et ses impacts, sur la transformation des espaces publics (dont modes actifs, végétalisation…), le stationnement, les nuisances, etc. **Ces thématiques ont été précisées de plus en plus finement au cours de ces quatre séquences.** En effet à chaque nouvelle séquence, les échanges avec les riverains, habitants, acteurs économiques, commerçants, acteurs locaux et partenaires ont à la fois permis à SYTRAL Mobilités d'écouter les remarques, propositions, craintes, demandes de précisions et d'aller approfondir, par des études complémentaires et/ou des arbitrages politiques chemin-faisant et/ou des expertises, les besoins, remarques, demandes de clarification.

D'une certaine manière la progression de l'expertise d'usages autour du projet T9 dans son insertion opérationnelle s'est effectuée graduellement et collectivement.

La concertation continue a mis en évidence dès début mars 2022 un conflit important et virulent avec les habitants de la rue Bellecombe, dans le 6° arrondissement de Lyon. Cette rue est, dès la concertation préalable, identifiée comme le terminus de Charpennes. Le secteur de Charpennes, place Charles Hernu, est de fait un lieu d'interface et d'intermodalité à la fois très important et très fréquenté pour le réseau des transports en commun sur la métropole de Lyon. Or la rue Bellecombe, qui doit servir pour le retournement du tramway et en faciliter l'exploitation se situe à la fois sur Villeurbanne et sur Lyon 6°.

Les arguments exprimés sont organisés autour de plusieurs problématiques :

- Cadre de vie, quotidien, qualités de vie
- Quelles articulations entre cyclistes, piétons, voitures, tram T9 ? : la crainte des conflits d'usages
- Equilibre résidentiel et économique : zoom sur la ZAC (zone d'aménagement concertée) de St Jean à Villeurbanne
- Terminus de Charpennes et rue Bellecombe : un conflit qui éclate au démarrage de la concertation continue
- Phase chantier et travaux
- Les modalités de la concertation continue et le dispositif proposé par SYTRAL Mobilités

Chaque problématique correspond à plusieurs arguments exprimés tout au long de la concertation continue.

A - Cadre de vie, quotidien, qualité de vie

La concertation préalable avait souligné l'importance du Tram comme projet structurant pour renouveler les espaces publics, le cadre de vie y compris en termes d'image. Tout au long de la concertation continue les publics dont les riverains ont été très attentifs aux différents changements que le Tram T9 allait apporter dans leur quotidien et pour la qualité de leur cadre de vie.

Lors de la concertation continue, de nombreuses demandes, craintes, inquiétudes ont pu être posées, débattues, clarifiées et approfondies collectivement, notamment :

- **Nuisances autour du bruit et de la vibration du tramway T9, ressenties comme une possible perte de qualité de vie au quotidien**

C'est une problématique importante et prégnante pour les riverains et qui est revenue au cours de presque tous les échanges et rencontres, sur l'ensemble du tracé du Tram **selon plusieurs angles** :

- Le bruit et les vibrations comme perte de qualité de vie au quotidien
- Le niveau sonore réel d'un Tram
- Le bruit du Tram quand il prend un virage
- Des demandes de précisions sur quand T9 démarrera le matin et quand il s'arrêtera le soir et quelles fréquences du T9 durant les WK…

- **La sécurité, une problématique prégnante sur l'ensemble du tracé, qui met en évidence plusieurs réalités du quotidien selon les secteurs et les communes.**
  - Le positionnement des stations et le type de station proposée (abri ou non, etc.) comme choix important pour assurer la sécurité.
    De nombreuses remarques, sur l'ensemble du tracé, expriment la crainte et même la peur de voir «*les stations devenir des points de rendez-vous pour les dealers* » ou de rendez-vous de « *groupes de jeunes* » avec bruit, nuisances de tout ordre.
  - Les terminus apparaissent des secteurs particulièrement sensibles. Le terminus de Charpennes et son retournement dans la rue Bellecombe a soulevé notamment craintes et colère autour de « *voir déferler les dealers* » dans le quartier de Lyon 6° et augmenter l'insécurité dans le quartier : de jour comme de nuit.
  - L'image du Tonkin comme « repoussoir » de ce que l'on ne veut surtout pas vivre (Nota : le Tonkin est un quartier de Villeurbanne construit dans les années 1970, proche de Charpennes) *: « un quartier « gruyère » où les délinquants peuvent sortir et entrer comme ils veulent sans se faire prendre… ».*
  - Dans plusieurs secteurs de Vaulx-en-Velin des craintes exprimées sur du possible rodéo sur les voies du T9 et sur l'augmentation de l'insécurité selon les aménagements des espaces publics (exemple donné : selon le type de végétalisation, risque de cachette pour les dealers…)

- **Transformation des espaces publics : des attentes fortes exprimées autour de l'ambiance, l'apaisement des espaces publics, l'opportunité d'une requalification urbaine de qualité**

  Outre les questions d'insertion fine du T9, la concertation continue a permis d'imaginer collectivement la transformation des espaces publics et d'échanger sur cette problématique.

  Pour rappel le projet T9 doit contribuer au renouvellement urbain (transformation des quartiers inscrits au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)) et desservir les différents quartiers traversés pour offrir des solutions de déplacements plus performantes et adaptées aux habitants.

  Le sujet de la transformation des espaces publiques, très présent lors de la concertation préalable, a été à nouveau régulièrement abordé par les riverains, les habitants et plus largement l'ensemble des publics y compris les élus des trois villes concernées. Cette transformation est vécue comme un soutien et un accompagnement aux projets de renouvellement urbain des villes de Vaulx-en-velin et de Villeurbanne :

  - T9 est un moyen de requalifier plusieurs espaces publics. Pour exemple sur Vaulx-en-Velin, une vigilance sur la place Cavellini réaffirmé ; une incompréhension toujours forte autour de l'Usine Nylon, patrimoine industriel, que certains habitants souhaiteraient raser pour améliorer les aménagements et d'autres non (pour mémoire la ville de Vaulx-en-Velin s'est positionnée fermement pour conserver ce patrimoine).
  - La place Carmellino, place d'un marché important de Vaulx-en-Velin et son devenir

- La place Hernu de Charpennes, terminus de Charpennes, déjà vécue par certains riverains comme un espace public dégradé (avec de nombreux terminus de bus et tram, une circulation automobile difficile, …) et son devenir avec l'arrivée de T9
- L'opportunité de réorganiser la ville dans plusieurs secteurs et de renforcer la sécurité
- La vigilance autour des arbres existants, et une demande pour leur maintien sur tout le tracé, quel que soit les secteurs
- Des demandes sur comment va se faire la végétalisation et en même temps le souci de son entretien, avec des demandes sur qui fera quoi (SYTRAL Mobilités, Ville, Métropole…)
- Une attention forte autour de l'ambiance que le T9 va générer : un besoin important d'apaisement exprimé. Des attentes fortes pour que la requalification urbaine impulsée par l'insertion du T9 soit bien pensée, globalement et soit l'occasion d'améliorer le quotidien de tous les habitants
- Des questions précises sur les emprises foncières, privées et publiques et les impacts à court et moyen terme

- **Valorisation/dévalorisation du bien immobilier**
  - Sur certains secteurs de Vaulx-en-Velin, le projet T9 est vue comme l'opportunité de valoriser leur appartement /bien immobilier ; sur les secteurs Carré de La Soie à Vaulx-en-Velin, La Feyssine sur Villeurbanne, rue Bellecombe Lyon 6°, des riverains, au contraire craignent que le T9 entraîne une vraie perte de valeur immobilière et/ou génère plus de nuisances que de bénéfices.

- **Stationnement : des demandes précises sur le nombre de places supprimées, où, comment, quand…**

  L'insertion du T9 entraîne clairement et volontairement une diminution de la place de la voiture dans l'espace public (objectif affiché par SYTRAL Mobilités dès le départ) avec une volonté de trafic automobile moindre et de report de ce trafic sur les transports en commun.

  - Des inquiétudes exprimées sur la réalité de la diminution du trafic routier et le report dans les transports en commun. De nombreux participants ne croient pas à cette diminution.
  - Des craintes sur la diminution des places de stationnement par les riverains, les commerçants, les entreprises : cette diminution est souvent mal comprise et entraîne des mécontentements, un sentiment d'être « *pris devant le fait accompli* » ou est jugée trop importante et inadaptée à la réalité du quotidien des habitants.
  - Des demandes de précisions en termes de localisation des places de stationnement et de chiffres
  - Des échanges avec les élus locaux présents aux réunions

Propositions des publics

Des propositions concrètes ont été formulées pour améliorer le cadre de vie le long de la plateforme tramway, en termes de mobilier urbain, de matériaux utilisés, d'ambiance urbaine, etc. Idem sur le positionnement des stations, la végétalisation, etc.

Ces contributions ont nourri SYTRAL Mobilités pour affiner et préciser le projet.

Réponses apportées en cours de concertation continue par SYTRAL Mobilités

- Concernant **le bruit et les vibrations,** SYTRAL Mobilités a régulièrement rappelé que les voies du T9 seraient majoritairement engazonnées ce qui limitera le bruit et les vibrations tout en améliorant l'ambiance et une plus forte qualité environnementale (perméabilité des sols, etc.) ; les virages sont calculés également pour limiter le crissement du Tram.

  Des précisions ont été apportées lors des ateliers de la séquence 2, en Juin 2022, notamment dans le secteur Sud de Vaulx-en-Velin. En effet la maîtrise d'œuvre a mobilisé des experts et les participants ont pu expérimenter « ce qu'était le bruit réel d'un Tram, les vibrations sonores » et les

comparer avec des bruits de leur quotidien. De plus, vingt-neuf points de mesure ont été réalisés sur tout le tracé de T9 afin de caractériser la situation actuelle et d'affiner le modèle permettant de conduire l'étude de modélisation acoustique.

- Sur **la question de la sécurité** :
  La présence des élus dans la quasi-totalité des rencontres a permis de rappeler les compétences de chacun entre l'Etat, la Ville, SYTRAL Mobilités. Sur Vaulx-en-Velin, un partenariat existe entre SYTRAL Mobilités, Keolis[6], la ville. Des éléments factuels ont été donnés pour montrer qu'il n'y a pas forcément de liens entre la réalité des chiffres de délinquance/dealers et les craintes exprimées. Exemple pris de la place Carmellino, à Vaulx-en-Velin. Enfin il a été rappelé que c'est l'Etat qui est responsable de la lutte contre les stupéfiants et non les communes. Pour autant une stratégie sécurité existe, partenariale.
  SYTRAL Mobilités est sensibilisé à cette problématique et y travaille. Plusieurs stations ont été revues (positionnement, type de quai) pour répondre à la demande des riverains afin d'empêcher le regroupement de personnes : sur Villeurbanne par exemple, secteur de Feyssine / rond-point Charles de gaulle, sur Lyon 6°, rue Bellecombe.

- Sur la **question des aménagements publics, végétalisation**
  Les alignements d'arbres remarquables existants sont préservés (avenue Bataillon Carmagnole Liberté, avenue Marcellin, rue Einstein), l'alignement d'arbres rue Emile Zola ou boulevard des Droits de l'Hommes sera réaménagé, d'autres alignements d'arbres sont créés dans toutes les rues empruntées par le tramway.

  Au cours de la concertation continue, SYTRAL Mobilités avec son équipe de maîtrise d'œuvre a montré concrètement des « photos d'ambiance » pour « donner à voir » ce que pourraient donner certaines transformations des espaces publics.

- Sur la **question du stationnement :**
  SYTRAL Mobilités confirme que l'arrivée de T9 s'accompagnera d'une diminution de la place de la voiture ce qui se traduit aussi par un apaisement de l'environnement sonore des rues empruntées.

  Les réflexions sont engagées avec les communes pour accompagner cette évolution. En lien avec la Ville de Vaulx-en-Velin, un travail a permis de restituer quelques places supplémentaires sur la rue Dimitrov. A Villeurbanne, SYTRAL Mobilités a précisé les modalités d'insertion du tramway aux carrefours, notamment au rond-point Charles de Gaulle dans le secteur La Doua – Les Buers – Croix-Luizet.

B - Quelles articulations entre cyclistes, piétons, voitures, tram T9 : la crainte des conflits d'usages

La concertation continue du T9 a permis d'échanger très concrètement sur l'insertion fine du tram T9 secteur par secteur et de visualiser ainsi les impacts et les « points jugés durs » par les riverains.
De nombreuses remarques se sont exprimées en termes d'inquiétudes sur d'éventuels conflits d'usages, notamment :

- **Accessibilité et desserte : quels conséquences et impacts sur le quotidien des riverains**
  - La découverte de l'emprise réelle du tram T9 dans les rues et de l'impact visuel et foncier
  - Des demandes précises sur comment les entrées et sorties d'immeubles vont s'effectuer
  - L'aménagement des entrées et sorties des copropriétés en termes de sécurité et la prise en compte des « habitudes » et du quotidien des riverains

[6] Keolis : opérateur de transport public

- L'aménagement des voieries
- Les marges de manœuvre pour « *peser sur les décisions prises* » en termes d'insertion du Tram dans tel ou tel secteur, telle rue ou passage (exemples sur les secteur de La Feyssine/Villeurbanne ; Pont de La Soie ou Dimitrov/ Vaulx-en-Velin ; Charpennes et rue Bellecombe / Villeurbanne et Lyon 6°)
- Une alerte exprimée par un bailleur social pour qu'il y ait une équité entre tous les riverains du T9 : autrement dit que les contraintes techniques liées à l'insertion du T9 ne soient pas plus fortes au bas des logements sociaux qu'en bas des propriétés/copropriétés privées

- **Pistes cyclables : sécurisation des parcours**
  - Un besoin de comprendre l'emprise réelle des aménagements cyclables ;
  - Un besoin de vérifier que les pistes cyclables seront suffisamment sécurisées : pour les cyclistes ; pour les piétons ; pour les voitures
  - Des craintes formulées sur certains secteurs au niveau des croisements, sorties et entrées d'immeuble ;
  - Une incompréhension dans le secteur de La Feyssine sur la nécessité de créer une nouvelle piste cyclable alors même qu'il en existe déjà une, mais située à l'arrière d'une des copropriétés et non dans la rue.
  - Une demande pour que la piste cyclable rue Feyssine se situe le long de la copropriété et permette ainsi d'éloigner T9 et ainsi de diminuer les nuisances sonores.

- **Piétons : sécurisation des cheminements**
  - A plusieurs endroits du tracé et de manière générale, des craintes ont été exprimées sur la sécurisation des piétons : lisibilité et visibilité des cheminements ; signalétique ; position et largeur des trottoirs, éclairage,… Ils ont insisté sur la nécessaire qualité des liens aux correspondances, notamment entre T9 et le Pôle d'échanges multimodal de Vaulx-en-Velin-La Soie.
  - Une vigilance particulière a été exprimée par les associations accessibilité de la Métropole.

- **Plan de circulation et trafic : des craintes d'engorgement plus fort et/ou dans les rues latérales**
  - De nombreuses inquiétudes ont été exprimées quant au plan de circulation et au trafic, durant les travaux et une fois le T9 en circulation. Des secteurs ont été particulièrement sensibles notamment les franchissements du canal de Jonage ; arrivée sur la place Hernu/Charpennes ; rue Emile Zola ; avenue Marcellin ; secteur St Jean ; le rue Bellecombe…
  - Des interrogations sur le sens de la circulation proposé à plusieurs endroits (sens unique ; double sens conservé ou non ; piétonisation…), notamment sur plusieurs secteurs de Vaulx-en-Velin
  - Des craintes et besoins spécifiques (livraisons, accessibilité, visibilité, emprise foncière, aménagements…) ont été mis en évidence par les entreprises et commerçants afin de garantir le fonctionnement de leur activité : avenue Marcellin et rue Emile Zola à Vaulx-en-Velin ; ZAC St Jean : Feyssine ; Charpennes/rue Bellecombe ;
  - Des attentes pour une vision plus précise du plan de circulation et plus large des impacts de trafic et du fonctionnement de la circulation (exemple du boulevard urbain ; Décines…)

Propositions des publics

Sur plusieurs secteurs des demandes et propositions concrètes et très précises ont été formulées pour diminuer de possibles conflits d'usage ; sécuriser les cheminements ; rendre plus visible les usages et usagers ; améliorer l'insertion du Tram ;…

Réponses apportées en cours de concertation continue par SYTRAL Mobilités

SYTRAL Mobilités a rappelé régulièrement tout au long de la concertation continue les « invariants » du projet T9 et les marges de manœuvre. La réglementation autour de la création obligatoire de pistes cyclables le long du tram a été souvent explicitée ou réexplicitée.

- **Sur les accès riverains**
  L'insertion est conçue de manière à garantir le maintien des accès riverains, des accès livraisons et secours. Les modalités de restitution des fonctions riveraines ont été travaillées pendant la concertation continue, avec les propriétaires, bailleurs et entreprises directement concernés. Ces échanges ont parfois fait évoluer le projet pour répondre au mieux aux besoins de chacun (exemple sur La Feyssine, rue Bellecombe, avenue Dimitrov…)

- **Une balade à vélo s'est déroulée le 3 juin 2022 avec les associations de cyclistes :** la Ville à vélo et la Maison du vélo étaient représentées. Les participants ont emprunté l'itinéraire du futur T9 à vélos et discuté des aménagements cyclables à chaque point d'arrêt proposé**.**

- **Les circulations vélos seront raccordées aux pistes cyclables du territoire** (Voies Lyonnaises et aménagements existants). Des parcs-relais vélos seront installés à certaines stations de T9 : Vaulx-en-Velin-Hôtel de Ville-Campus et Puces du Canal dans le secteur nord de Saint Jean à Villeurbanne.

- **Pour les piétons et leur cheminement**
  Outre les balades urbaines proposées et effectuées le long du tracé, permettant des échanges concrets et contextualisés, des rencontres avec des publics spécifiques ont été proposées.

  Une rencontre a ainsi été organisée sur le terrain avec **les associations accessibilité** pour écouter les besoins des personnes en situation d'handicap. L'objectif était de travailler les correspondances entre stations et l'accessibilité des stations. Trois associations ont participé. Une demande a été notamment retenue pour que le cheminement allée de l'Ourdissoir soit sécurisé.

- Une **réunion avec les associations modes actifs** (cyclistes et piétons), le 20 janvier 2023, a permis de présenter les plans d'insertion de chaque tronçon du tracé et de travailler les questions d'aménagements telles que le type d'enrobé, le choix de bordures, les dispositifs de séparation trottoirs et pistes cyclables, les angles de girations et les positionnements des traversées piétonnes.

- **Concernant les plans de circulation automobile**, les réunions publiques de clôture de la concertation continue ont permis de montrer les évolutions proposées et de zoomer sur les secteurs les plus impactés.

C - Equilibre résidentiel et économique : Zoom sur la ZAC St Jean à Villeurbanne

Pour rappel, le développement du quartier St Jean, sur Villeurbanne a été retenu dans le programme national de renouvellement urbain dont va bénéficier plus largement le secteur Grande Ile, qui englobe aussi le Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin. Ce quartier Saint-Jean est appelé à devenir un important territoire de développement urbain de Villeurbanne, avec une forte croissance attendue de sa population, une meilleure desserte et la mise en valeur de ses atouts paysagers. Il doit rester en même temps un secteur d'activités économiques et d'emplois. Ce projet est également défini comme quartier à haute valeur environnementale. Plusieurs rencontres de concertation continue ont été effectuées sur ce secteur.

- **Un besoin de préciser les aménagements futurs et les impacts fonciers de l'insertion du T9, de mieux comprendre le devenir de ce quartier**
  - Un besoin de visualiser le périmètre du projet dans son ensemble : entre logique administrative et logique d'intervention opérationnelle du projet
  - Des demandes de précisions sur qui fait quoi, quand, comment et sur les calendriers des projets

- Des demandes précises des entreprises sur les impacts fonciers les concernant, allée du Mens et sur la manière dont elles pourront poursuivre leur activité (entrée/sortie, plan de circulation ; …)
- Des interrogations sur les accès, les traversées et la circulation, notamment pendant la période de travaux avec des inquiétudes pour le passage des poids lourds
- Des questions sur le stationnement prévu

- **Le franchissement du canal de Jonage : la création d'un nouveau pont**
  - Un besoin de visualiser le futur ouvrage de franchissement du canal de Jonage, et son arrivée sur le secteur de Feyssine/Salengro
  - Des demandes de précision sur les cheminements piétons, cyclistes et la sécurisation des parcours
  - Des précisions sur les aménagements le long du canal, sur les deux berges, la digue
  - Des questions sur le rond-point actuel Charles de Gaulle (secteur Salengro/ Feyssine) et son devenir : quels aménagements pour fluidifier la circulation et le trafic ?

- **Les jardins familiaux : un patrimoine social et paysager pour les usagers, les habitants, les propriétaires, les collectivités**

  Des jardins familiaux existent le long de l'allée du Mens : les parcelles appartiennent à Générale Electric et d'autres sont communales. L'insertion du T9 va impacter les jardins.
  - Des attentes de précisions sur l'insertion fine et les impacts fonciers réels

Propositions des publics

- De nombreuses contributions ont pu s'exprimer. Pour exemple des propositions d'aménagement ont été effectuées pour le nouvel ouvrage de franchissement du canal de Jonage : assises sur le pont, séparation entre les cheminements piéton et cycliste, etc.

Réponses apportées en cours de concertation continue par SYTRAL Mobilités

- La **concertation continue a permis de réunir les partenaires du projet de la ZAC et d'élargir les rencontres d'information et de participation** (Métropole de Lyon, ville de Villeurbanne, SYTRAL Mobilités sur différents événements et tout au long de la concertation continue : rencontre organisée (mars 22) par la Métropole de Lyon, à destination des entreprises du secteur ; participation du SYTRAL Mobilités au forum de lancement de la concertation sur la ZAC Saint-Jean (mars 23) ; participation de SYTRAL Mobilités à la réunion des acteurs locaux de Saint-Jean (mai 2023) suite à la demande de l'équipe projet du quartier Saint-Jean pour un échange sur le projet T9 avec les différents acteurs locaux qui travaillent sur le quartier et quotidiennement en lien avec les habitants (bailleurs, associations, école, clubs sportifs, travailleurs sociaux) ; des rencontres spécifiques avec l'association gestionnaire de La Mosquée, le Rhône Sportif, l'Education Nationale et les parents d'élèves du quartier (notamment pour les collégiens et anticiper la période des travaux et la fermeture du pont) ; une rencontre en pied d'immeuble avec les locataires de la résidence Ile du Mens en lien avec le bailleur social Lyon Métropole Habitat…
- Pour le **nouveau franchissement du canal de Jonage** : outre les échanges avec précision technique, SYTRAL Mobilités a présenté des plans, des coupes et des visuels type photos d'ambiance pour imaginer le futur ouvrage. En lien avec la Métropole de Lyon, les modalités d'aménagement des berges du canal ont été précisées.
- **Pour les jardins familiaux**, la concertation continue a organisé des rendez-vous spécifiques début 2023. La Métropole de Lyon est également intervenue pour rappeler que les jardins familiaux impactés par l'insertion du T9 seraient tous restitués, ailleurs. L'arrivée du T9 entraîne des modifications de zonage (plan d'urbanisme) qui sont travaillées en parallèle.

D - Terminus de Charpennes et rue Bellecombe : un conflit qui éclate au démarrage de la concertation continue

Le contexte :

Charpennes est un secteur d'interface et d'intermodalités très important et dense sur la Métropole de Lyon (métro, bus, tram, circulation automobile). Charpennes est en limite de Villeurbanne et de Lyon. La rue Bellecombe est en partie sur Villeurbanne, proche de Charpennes puis se prolonge sur Lyon 6°. C'est une rue résidentielle comprenant plusieurs commerces notamment de restauration avec terrasses en proximité de Charpennes. Un collège (collège Bellecombe) se situe également dans cette partie-là. Le terminus du T9 sur le secteur de Charpennes est prévu dès la concertation préalable dans la rue Bellecombe, y compris Lyon 6° avec un espace suffisant pour le retournement et l'exploitation du T9.
Lors du stand du 28 janvier 2022 organisée par SYTRAL Mobilités à l'angle des rues Dedieu et Bellecombe, plusieurs habitants découvrent l'insertion du terminus dans la rue Bellecombe jusque dans la partie 6° arrondissement de Lyon. S'ensuit une montée vive et rapide de mécontentements et de contestations. Plusieurs comités d'Intérêts Locaux de la Métropole de Lyon (CIL et UCIL) se saisissent du sujet. Une mobilisation des habitants se met en place. La mairie du 6° décide alors d'organiser une réunion publique, au sein de la mairie, et invite la Métropole de Lyon et SYTRAL Mobilités. La garante est informée par SYTRAL Mobilités et s'y rend. Cette réunion se déroule dans des conditions très difficiles. Près de 150 personnes sont présentes dans une salle relativement confinée. Une colère vive s'exprime et monte en puissance. Les participants hurlent et agressent verbalement les représentants de la Métropole de Lyon (la Vice-présidente) et SYTRAL Mobilités. La présentation du projet T9, de son insertion ne peut se dérouler jusqu'au bout. Le maire de Lyon 6° démarre la réunion mais doit partir en cours de séance et les deux autres élus, adjointe à l'urbanisme et conseiller mobilités du 6° prendront le relais. Ils feront un appel au calme à plusieurs reprises, sans succès. Les échanges sont impossibles. Cette réunion se termine difficilement. Une feuille est distribuée par SYTRAL Mobilités pour recueillir des propositions.

- **Une opposition des habitants de la rue Bellecombe, Lyon 6°, qui restera forte tout au long de la concertation continue, y compris lors des ateliers de fin de concertation continue. Les principaux arguments exprimés sont :**
  - Les habitants de la rue Bellecombe Lyon 6° arrondissement expriment que quand SYTRAL Mobilités parle du secteur Charpennes, cela ne signifie pas « rue Bellecombe » et la partie de cette rue sur Lyon 6° n'appartient pas au quartier Charpennes ;

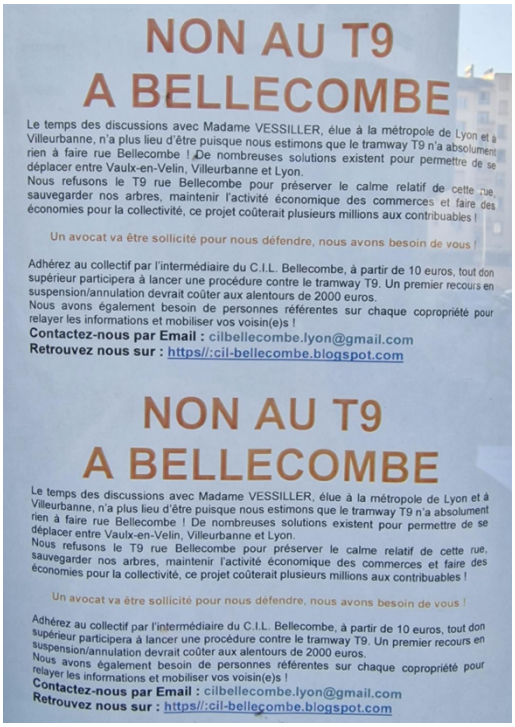

  - Un besoin d'être entendu et écouté dans leur refus et mécontentements
  - Des élus de la mairie du 6° non sollicités
  - Une remise en cause du dispositif de concertation préalable et des modalités de concertation, de la méthode choisie, avec des critiques sur l'absence de marges de manœuvre « *tout est déjà acté », « on nous met devant les faits accomplis » « le nom de la ligne n'était pas explicite et les stations pas indiquées »…*
  - L'incompréhension du passage du Tram dans la rue Bellecombe : quels bénéfices pour les riverains ? quels impacts pour les restaurateurs et sur leurs terrasses ? sachant que plusieurs immeubles ont déjà un tram de l'autre côté de la rue, côté des Brotteaux (Lyon 6°) et se retrouve donc « *coincée* » entre plusieurs lignes de tram ;
  - Une remise en cause du terminus sur Charpennes jugé déjà trop saturé ;
  - Une remise en question du tracé actuel et du mode Tram choisi avec notamment des interrogations sur les

choix et arbitrages politiques effectués : pourquoi le terminus n'est pas sur la Doua ? pourquoi le Tram ne va pas jusque la gare Part-Dieu ? ou vers le transbordeur ? « *pourquoi on écoute les gens de la Doua et pas nous* »…
    - Des demandes de précision sur : les alternatives possibles ; les coûts ; les mesures réellement effectuées pour insérer le T9 tout en assurant les cheminements piétons, les pistes cyclables avec un manque de crédit apporté aux réponses/explications reçues ;
    - Une remise en cause de l'intérêt de la zone de stockage (retournement) « *qui ne sert jamais* » et des explications données par SYTRAL Mobilités
    - Les dessertes riverains : entrées et sorties des immeubles, parking, voiture et piétons, cheminement
    - L'espace public accaparé et monopolisé par SYTRAL Mobilités pour un « *garage à tramway* »
    - Des peurs exprimés sur l'arrivée avec le T9 des dealers et de la délinquance dans la rue ;
    - Un refus du bruit et des nuisances liés à l'arrivée du Tram : bruit ; insécurité ; augmentation de la circulation dans les rues parallèles comme celle de Dedieu et celle de Bellecombe et risque de saturation du trafic ; transformation des espaces publics ; changement d'ambiance
- **De fortes inquiétudes et des mécontentements des commerçants rue Bellecombe et Charpennes qui s'apaiseront au fil des rencontres, qui se sont exprimés par :**
    - La perte de la clientèle
    - La perte des terrasses, de chiffre d'affaires, d'emplois
    - La fermeture de l'activité : l'arrivée du T9, aménagements et travaux juste après la période COVID
    - Les stations et rails devant les restaurants
    - Les livraisons
    - La période des travaux
    - L'ambiance créée par le Tram, jugée négative
    - Les indemnisations

Propositions des publics

- De nombreuses contributions se sont exprimées. Un collectif, nommé collectif Bellecombe, s'est créé, sous l'appellation « pour un urbanisme bienveillant ».
- La garante a été sollicitée par plusieurs riverains lors des rencontres et par messagerie électronique pour faire le lien avec SYTRAL Mobilités.

Réponses apportées en cours de concertation continue par SYTRAL Mobilités

- **Une adaptation des modalités de la concertation continue :**
  Suite à cette première rencontre de début mars 2022, à la situation conflictuelle avec les riverains, aux questionnements et contributions des participants au projet, de nouvelles solutions techniques d'insertion sont proposées, après arbitrage des élus : deux scénarios avec trois variantes pour le deuxièmes scénario. De nouvelles rencontres sont ainsi programmées, avec les CIL et sous forme d'ateliers, dans le secteur précis de la rue Bellecombe Lyon 6° (au sein du collège).
  Les commerçants seront rencontrés, comme sur le reste du tracé, en réunions spécifiques, avec un suivi en proximité de la chargée riveraine du SYTRAL.
  Les scénarios ont ainsi été débattus avec les habitants et les commerçants.
- **Un questionnaire spécifique** a été mis en ligne pour élargir le débat. Le questionnaire lié à l'insertion dans la rue avait pour objet de comprendre quel scénario était le plus acceptable pour les riverains. Il avait été explicité qu'il n'était pas possible pour le maître d'ouvrage de s'insérer dans le secteur Charpennes en dehors de cette rue. Le fait que des riverains aient indiqué qu'aucune des solutions ne convenaient a bien été intégré aux analyses. Néanmoins, ce questionnaire a permis

de mettre en lumière le scénario qui pouvait constituer le meilleur compromis entre nécessité technique et acceptabilité locale.

- **Une modification du scénario initial** avec une nouvelle proposition d'insertion du T9 dans le rue Bellecombe pour tenir compte des résultats du questionnaire, des contributions, habitants, riverains, commerçants, des exigences techniques d'exploitation d'une ligne de tramway et après arbitrage entre les élus.

  L'insertion du terminus a été ainsi largement retravaillée par l'équipe technique pour répondre au mieux aux attentes, tout en permettant l'exploitation de la ligne. Il a abouti à une gare de terminus plus contrainte dans sa longueur autrement-dit sans arrière-gare afin de répondre aux attentes formulées par une majorité de participants : préservation des arbres, maintien de la circulation routière au Sud des rues Curtelin et Dedieu notamment. Toutefois, ce scénario ne permet pas de maintenir certaines terrasses pour les restaurants.

  Ce scénario impacte les capacités d'évolution de la ligne à long terme avec l'augmentation de la fréquence au-delà de 7 minutes. Ce fonctionnement permet de limiter les aménagements et les nuisances dans la rue Bellecombe. Il sera maintenu aussi longtemps que l'exploitation du tronc commun le permettra, et pourra évoluer quand la fréquentation du T9 le nécessitera. Lorsque la fréquence de la ligne aura besoin d'être renforcée, les voyageurs pourront alors monter et descendre du T9 directement rue Bellecombe.

  Ce scénario se traduit également par l'absence d'abri station pour éviter les stagnations des personnes descendant du tramway, par la mise en place de caméras de vidéoprotection, par la préservation des arbres, l'aménagement d'une zone de livraison et de convoyeur de fonds.

E - Phase chantier et travaux

La phase chantier et travaux a été discutée tout au long de la concertation continue, sur l'ensemble du tracé :

- Un besoin de mieux cerner comment se déroulera concrètement cette phase secteur par secteur ; lisibilité et visibilité
- Des inquiétudes sur les impacts en termes de circulation, d'accessibilité, de report de trafic, de report des lignes de bus
- Des questions précises sur les franchissements du canal de Jonage et leur répercussion et par secteurs sur les points de vigilance ou les points jugés en tension
- Un besoin d'être informé chemin-faisant avec des demandes pour une communication régulière

Propositions des publics

Les participants ont formulé des propositions très concrètes, à la fois pour pouvoir suivre l'avancée du projet, être informés des travaux et de leurs impacts sur leur quotidien, et remonter de l'information éventuelle au fur et à mesure du chantier.

Réponses apportées en cours de concertation continue par SYTRAL Mobilités

- **La phase chantier et travaux s'est précisée au fil des séquences de la concertation continue** avec les études complémentaires effectuées en parallèle. La présence de la maîtrise d'œuvre quasi systématique dans les rencontres/ateliers a aidé à répondre aux nombreuses questions et inquiétudes, à mettre en perspective le planning de la phase chantier et une compréhension globale de « comment cela allait se passer ».

- **Des points spécifiques ont été discutés avec les habitants et acteurs concernés pour anticiper les difficultés :** secteur de Villeurbanne St Jean par exemple, pour les collégiens ; les commerçants ; les entreprises…
- **La présence de la chargée riveraine SYTRAL Mobilités a été clairement présentée comme interlocutrice privilégiée pour cette phase à venir.**
- **Les 3 réunions finales de la concertation continue,** une par ville concernée, ont toutes abordé la thématique « chantier et travaux » sous forme de table ronde tout en présentant l'insertion finale du T9.

F - Sur les modalités de la concertation continue

Des questionnements ont été émis à plusieurs moments et selon les secteurs sur le dispositif mis en place, le choix des modalités.

Les questionnements ont porté notamment sur :

- Le fonctionnement de la plateforme T9 (site internet) et des invitations aux rencontres : difficultés rencontrées pour accéder au calendrier des rencontres et/ou à l'information ; réponses apportées par SYTRAL Mobilités aux questions posées…
- Des demandes pour que SYTRAL Mobilités s'appuie davantage sur les instances locales de dialogue existantes et prennent en compte leurs contributions, exprimé notamment par certains conseils de quartier de Vaulx-en-Velin.
- Des interrogations sur le format des réunions avec pour certains habitants le sentiment de découvrir les éléments en séance, de devoir se positionner sans aucune prise de recul pendant un atelier jugé trop court ne permettant pas d'ajouter ou de modifier des commentaires après réflexion.
- Le sentiment de ne pas avoir de réponses aux questions posées, lors des rencontres ou via la plateforme T9, qui permet de contacter SYTRAL Mobilités
- Un calendrier jugé trop rapide pour certains
- Un besoin d'être rassuré sur la prise en compte des remarques et propositions avec des attentes fortes pour la coconstruction, une participation effective des riverains et du public

Réponses apportées en cours de concertation continue par SYTRAL Mobilités

- Des **réponses et/ou explications ont été apportées au fil des questions posées, en réunions, ou par l'intermédiaire de la plateforme.**
- Des **rencontres ont été organisées** spécifiquement pour répondre à la demande de conseils de quartiers, de CIL (comité d'intérêt local) et venir à nouveau à leur rencontre.
- La **garante a été tenue au courant tout au long de la concertation continue** et à l'inverse la garante a demandé au maître d'ouvrage si des réponses avaient bien été apportées ou a relayé certaines questions ou demandes reçues en direct.

Avis de la garante sur le déroulé de la concertation et le cas échéant, recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information

Un processus itératif et dynamique

La concertation continue s'est structurée autour de **plusieurs séquences de travail. Chaque séquence correspond à une durée dans le calendrier global de la concertation continue**. L'objectif de cette approche méthodologique était d'organiser dans la durée plusieurs temps d'information et d'échanges avec de nouveaux apports, informations, propositions à chaque nouvelle séquence.

Chaque rencontre a commencé par : « *ce que vous nous avez dit en concertation préalable* » (séquence 1) puis progressivement les apports de la séquence précédente. SYTRAL Mobilités est revenue autant que de besoin à la demande des participants sur les choix effectués en concertation préalable, les arbitrages, les informations nouvelles. Il a conforté ainsi l'articulation entre le processus de concertation et l'avancement technique du projet,

Cette méthode de concertation est très intéressante car elle permet de développer un processus itératif et dynamique qui donne du sens aux propositions et contributions des habitants, du public, chemin-faisant. Même si les rencontres ont réuni de nouveaux riverains, habitants selon les secteurs et les ateliers, ce fil directeur a structuré l'avancement du projet et la concertation continue. Ce processus a été essentiel avec les publics spécifiques (commerçants, élus, conseils de quartiers, CIL…) et dans le conflit avec les riverains de la rue Bellecombe, côté Lyon 6°. Il a permis lisibilité et montée en puissance collective sur plusieurs sujets sensibles, comme les nuisances, la compréhension de l'insertion et de ses impacts, la phase chantier…

Nous soulignons également la qualité des supports présentés par SYTRAL Mobilités. Que ce soit en réunions/ateliers, balades urbaines, stands, etc., les supports proposés étaient de grande qualité. Il y a eu durant toute la concertation continue un effort de présentation et d'explication envers tous les publics : par la présence technique de SYTRAL, par la présence de l'équipe de maîtrise d'œuvre, par la présence d'élus et par les expertises apportées au fil de l'eau (exemple du bruit et des vibrations). La qualité des supports a permis de se projeter sur ce qu'est une insertion de tram, sur les aménagements des espaces publics, sur le nouvel ouvrage de franchissement du canal de Jonage, pour exemple : plan, coupe, visuel…

Présence terrain et proximité

Les modalités de la concertation continue ont permis une véritable présence terrain et ont créé une ambiance de proximité avec les riverains, habitants, publics spécifiques.

Lors de la concertation préalable, cette présence avait déjà été soulignée. Elle a été amplifiée par une présence forte et en continu de la chargée riveraine SYTRAL Mobilités, qui, tout au long de la concertation préalable, avait tissé des relations et s'était fait connaître, facilitant ainsi la suite de la concertation.

Outre ce dispositif, la concertation continue a conjugué à nouveau des modalités plurielles : réunions publiques, ateliers ; balades urbaines ; stand mobile ; permanence ; rencontres bilatérales ; porte-à-porte ; rendez-vous spécifiques (entreprises, commerçants, particuliers, …).

Les balades urbaines par secteurs ont été un temps de rencontre privilégiée sur le terrain avec l'équipe SYTRAL, technique, élu et la maîtrise d'œuvre. Elles ont permis de « montrer » le projet et de le rendre plus palpable mais aussi d'apporter des réponses à des sujets plus techniques autour des travaux à venir, de manière pédagogique et simple. En effet ces balades (qui se terminaient la plupart du temps par un atelier) ont été aussi l'occasion de se rencontrer de manière moins formelle que dans des réunions/ateliers. Elles ont ouvert souvent les échanges et mieux fait comprendre les contraintes de chacun.

Les lieux choisis pour les réunions et les ateliers ont aussi leur importance : symbolique et opérationnel. Ces lieux ont tous été au plus près des habitants ou pour certains publics spécifiques, sur leur lieu d'activité.

La présence aux différentes rencontres d'élus et de l'équipe de maîtrise d'œuvre aux côtés de l'équipe technique SYTRAL Mobilités est une forme d'engagement de la maîtrise d'ouvrage pour répondre avec le plus de transparence aux questions posées.

Cette présence terrain souligne l'importance d'aller vers les publics et de les rencontrer au plus près de leur quotidien, pour ouvrir le dialogue et rapprocher les points de vue.

Les modalités choisies ont également permis de créer, d'une certaine manière, un ancrage territorial du futur T9, qui s'est ressenti lors des réunions publiques en fin de concertation continue.

Souplesse et adaptabilité

SYTRAL Mobilités a su adapter les modalités de la concertation continue et le projet T9 aux événements, demandes et propositions tout au long de la concertation. La concertation continue du T9 a démarré en même temps que celle du T10 (Vénissieux/St Fons/Lyon7°). Elle se termine avec 6 mois de plus, 18 mois au lieu des 12 mois prévus initialement, pour intégrer les besoins qui se sont faits jour tout au long de la concertation continue.

Le conflit avec les riverains de la rue Bellecombe Lyon 6° a été un événement complexe et compliqué à gérer, tant les tensions étaient fortes. La réunion de mars 2022 dans la mairie du 6° a été violente et choquante par les propos tenus et l'agression verbale. Elle a fortement interpellé les élus et l'équipe technique du SYTRAL. Elle aurait pu fragiliser le dispositif de la concertation continue.

Pour autant la gouvernance mise en place dès le début du projet T9 et de la concertation préalable a porté ses fruits. Des arbitrages politiques ont eu lieu et le dispositif comme le projet ont été ajustés, collectivement. Ceci ne signifie pas que les échanges et décisions ont été faciles.

Au fil de l'avancement de la concertation et de la précision apportée au projet T9, SYTRAL Mobilités a été particulièrement agile pour proposer des nouveaux scénarios, des alternatives, selon les secteurs et les questions posées : sur le secteur de la Feyssine par exemple avec le changement de la piste cyclable ; sur la rue Bellecombe pour trouver un nouveau scénario d'insertion pour le terminus ; sur la prise en compte des positions de stations, etc.

Lors des réunions, même quand les expressions ont été vives ou contradictoires, et cela a pu se passer dans tous les secteurs à certains moments, l'équipe SYTRAL a toujours cherché à répondre au plus près des demandes et avec une volonté de transparence. Les présentations ont précisé ce qui était les « invariants » du projet et pourquoi et ce qui était discutable.

Les réunions publiques finales, dans les 3 villes concernées se sont terminées par des applaudissements et des remerciements, de manière joyeuse sur Vaulx-en-Velin et Villeurbanne et de manière plus discrète sur Lyon 6°.

Partenariat et cohérence globale des projets

La concertation continue s'est inscrite volontairement dans les différents événements des territoires concernés par le projet T9 : pour exemple, permanence dans le cadre de l'exposition rétrospective du projet urbain du Mas du Taureau (Vaulx-en-Velin), le 23 novembre 2022 ; stand lors de la Journée de la mobilité à Villeurbanne, le 1er octobre 2022 ; participation de SYTRAL Mobilités au forum de lancement de la concertation sur la ZAC Saint-Jean, le 11 mars 2023…

A plusieurs reprises, les élus dont la Vice-présidente de la Métropole de Lyon en charge du projet T9 ont pu réaffirmer leur volonté de transversalité et la cohérence globale recherchée entre projets urbains, politiques ou programmes mis en place (comme par exemple le Nouveau programme National de Renouvellement Urbain ; la ZAC de St Jean…) et projet T9.

Lors des rencontres les partenaires ont été régulièrement invités. Leur présence a permis souvent de soulever d'autres points de vigilance. La question d'équité territoriale et sociale a ainsi été rappelée ; l'équilibre recherché entre les différents modes de mobilité ; l'équilibre entre dimension résidentielle et économique ; la place des personnes en situation d'handicap…

En synthèse : regard sur les réponses aux demandes de précisions et de recommandations des garants suite à la concertation préalable

Concernant les demandes de précisions formulées par les garants en fin de concertation préalable, SYTRAL Mobilités a apporté chemin-faisant des **réponses de plus en plus précises et contextualisées**. **Les réunions publiques de clôture** dans chaque commune concernée par le projet T9 **ont eu un rôle important pour redonner une vue complète du projet et mettre en perspective les avancées du projet tout au long de la concertation continue**. Elles ont permis aussi d'ouvrir la poursuite du projet T9 en faisant un zoom par secteurs sur les sujets sensibles de : cadre de vie ; plans de circulation ; phase chantier et travaux.

Sur le sujet de la réorganisation du réseau de surface (bus), s'il y a eu engagement du maître d'ouvrage à maintenir une desserte répondant aux différents besoins, SYTRAL Mobilités indique que celle-ci ne peut être complètement définie à ce jour **car elle s'inscrit dans le cadre plus large de la réflexion sur le Plan de mobilités engagée par le Maître d'ouvrage sur son nouveau périmètre d'intervention** (pour rappel Sytral est devenu SYTRAL Mobilités en janvier 2022 avec un nouveau statut et un nouveau périmètre d'intervention). Une étude est en cours et le maître d'ouvrage s'est engagé à informer les usagers dès que possible.

Pour la phase chantier, un questionnaire lors des réunions publiques a permis de connaitre les attentes des habitants et riverains.

Concernant les recommandations formulées, elles ont été à notre sens prises en compte :

- Elles ont permis la mise en œuvre d'une démarche de dialogue utile à l'avancée du projet sur les différents points de préoccupation et besoins exprimés ;
- Elles ont renforcé la dimension du tramway comme projet structurant et vecteur plus large d'aménagement du territoire, autrement-dit en renforçant les synergies et complémentarités avec d'autres projets et dynamiques territoriales ;
- Elles se sont traduites dans le rôle d'interface de proximité renforcé de la chargée de relation riverains du SYTRAL Mobilités, avec un engagement à poursuivre cette mission jusqu'à la mise en service du T9.

Du point de vue de la garante, la concertation continue et ses modalités de mises en œuvre répondent pleinement aux recommandations qui avaient été formulées à l'issue de la concertation préalable.

Recommandations de la garante pour la suite

La concertation continue de janvier 2022 à juin 2023, jusqu'au début de l'enquête publique, a permis d'approfondir le projet T9 en lien avec les préoccupations, attentes, craintes, besoins des riverains et des différents publics : préciser l'insertion de T9, l'aménagement de l'espace public, mais aussi travailler sur les impacts fonciers et expliquer la méthodologie de travail sur les sujets liés au plan de circulation et à la réorganisation du réseau de bus.

Le conflit avec une partie des riverains du projet T9 montre que malgré une méthode rigoureuse, **la concertation est et reste un processus vivant, ouvert, où rien n'est acquis par avance**, **qui exige beaucoup de souplesse, de créativité et d'ouverture dans les dialogues**. Il est sans cesse nécessaire, tout au long de la concertation de raconter le projet T9, de donner de la lisibilité sur les arbitrages effectués…et d'aller au-delà des oppositions pour tenter de comprendre les besoins exprimés ou non exprimés. Ce conflit met également en évidence les difficultés d'appréhender l'inclusivité et l'équité territoriales et de les faire vivre à une échelle territoriale large. C'est une de nos interrogations : comment assurer dans la concertation continue en même temps proximité, présence terrain, au plus proche des riverains et vision globale du projet, au-delà des intérêts particuliers et pour l'intérêt général…Sur ce point le positionnement clair des élus est central, leur présence essentielle.

Pour la garante, les modalités de la concertation continue, la méthodologie, les moyens mis en place par SYTRAL Mobilités ont donc répondu aux besoins de participation et d'information des publics.

Pour la suite du projet nos recommandations sont :

- Poursuivre l'information et la participation des publics **autour de la réorganisation du réseau de bus.** Les besoins et attentes pour « savoir » comment se fera cette réorganisation sont très forts. Une première information et un calendrier de travail ont été partagés au cours de la concertation continue. Des contributions ont déjà été effectuées par les habitants.

  SYTRAL Mobilités s'est engagé à poursuivre la réflexion en associant les publics. En effet la concertation continue a mis en évidence que le territoire impacté va au-delà de T9. Le sujet doit ainsi être étudié au regard des autres projets de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilités dont le prolongement au nord de T6 et le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

  Ce décalage répond à une des recommandations écrites par les garants lors de la concertation préalable et à la nécessité de mieux prendre en considération l'intermodalité, qui est un gage de cohérence pour le système complexe des mobilités.

- Même recommandation pour les engagements pris **d'information et de communication durant la phase chantier et travaux** : les craintes et inquiétudes sont très prégnantes. La présence de la chargée riveraine de SYTRAL Mobilités a toute son importance dans cette nouvelle phase pour assurer un lien de proximité. C'est un gage d'appropriation du projet que de poursuivre cette dynamique d'information et de participation durant toute la phase chantier.

- **Accompagner les changements de pratique**, **poursuivre la pédagogie autour des modes actifs et de l'équilibre entre tous les modes de déplacements.** La concertation préalable comme continue soulignent les craintes, inquiétudes autour des conflits d'usage et des changements de pratique à venir. Les habitants doivent être soutenus dans ces changements de pratique. La grande majorité des habitants rencontrés sur l'ensemble du tracé T9 semblaient encore loin de s'approprier tous les changements à venir. Il y a donc un défi à soutenir ces changements, en poursuivant avec les partenaires, les communes, la pédagogie, l'information, l'inclusivité…

- **Le** projet T9 a certainement bénéficié des acquis de la concertation préalable et continue du tram T6 et d'autres projets. Il est donc intéressant pour le maître d'ouvrage, au-delà des bilans, de **capitaliser sur l'ensemble des démarches d'information et de participation actuelles sur son territoire d'intervention**, sachant que son organisation interne pour la concertation s'appuie sur un dispositif spécifique et une personne référente qui est la cheville ouvrière des concertations. Au-delà d'un référentiel interne, qui vient d'être établi, il serait intéressant pour SYTRAL Mobilités de **partager** plus largement cette **capitalisation sur les processus participatifs et sur la problématique de transformation urbaine, voire d'imaginer des transferts d'expérience.** La mobilité est en effet un sujet de plus en plus prégnant sur les territoires, urbains ou ruraux qui mobilise fortement les habitants.

Liste des annexes

Annexe 1 : le suivi des engagements par SYTRAL Mobilités

A. Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	Avancées du projet T9 à l'issue de la concertation continue
1. Préciser rapidement les impacts réels du projet sur les plans de circulation et de stationnement dans les différents secteurs concernés pour répondre aux demandes formulées tout au long de la concertation	Les fonctionnements des circulations et stationnement autour de T9 ont été présentés dans chaque secteur. Le sujet a également été abordé lors des ateliers élus et des Comités de Pilotage. Un zoom par secteur a été proposé lors des rencontres, événements réalisés en 2023 et des réunions publiques de clôture de la concertation continue
2. Répondre dès que possible aux craintes formulées sur le devenir du schéma de transport en commun	La méthodologie de travail sur la restructuration du réseau de surface a été partagée lors des rencontres publiques. SYTRAL Mobilités précise que le sujet doit être étudié à l'échelle d'un territoire plus large que celui de T9 et incluant les projets métropolitains et les autres projets de SYTRAL Mobilités, notamment T6 Nord et BHNS. SYTRAL Mobilités informera les usagers dès que l'étude en cours sera finalisée.
3. Apporter des précisions sur les impacts du projet en matière d'emprise et sur les modalités d'acquisition, et les compensations éventuelles	Sur la base des impacts identifiés, des dispositifs spécifiques ont été proposés aux propriétaires, bailleurs et entreprises concernés : rencontres collectives et rendez-vous bilatéraux ont permis d'affiner les conditions d'insertion et de restitution des fonctions riveraines le long du tracé. La chargée de relations riverains missionnée dès la phase de concertation préalable a assuré ce lien. Ces rencontres avec les propriétaires impactés ont permis également d'associer le Maître d'oeuvre du projet, et l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage foncier. Sur certaines zones particulièrement touchées, les équipes du T9 sont également allées à la rencontre de certains locataires pour accompagner du mieux possible le changement opéré avec l'arrivée du projet.
4. Apporter des informations pour illustrer l'aménagement des rues qui accueilleront le tramway	Les principes d'insertion ont été présentés en rencontres publiques pendant la concertation continue avec des plans d'insertion, des coupes, des visuels de l'ouvrage de franchissement du canal de Jonage, et des perspectives de chaque secteur du tracé. Les équipes ont également présenté les ambiances urbaines et végétales qui vont accompagner la transformation des rues. Un poster a été élaboré en 2023, comportant 4 perspectives des aménagements. Il a été distribué et affiché largement aux structures recevant du public présentes aux abords du tracé.

5. Des informations plus précises sur le secteur de St Jean, entre ZAC et insertion future du T9	La présence de la Métropole lors de la balade sur le secteur Saint Jean a permis de préciser l'insertion de T9 dans la ZAC, et notamment l'aménagement des berges du canal. De même, la présence de SYTRAL Mobilités à la rencontre organisée par la Métropole en mars 2022 avec les entreprises du secteur a permis de renforcer la transversalité entre projet urbain et projet de transport, tout en informant les participants des modalités d'insertion de T9 dans le secteur. SYTRAL Mobilités a tenu un stand d'échanges et d'informations sur T9 dans le cadre de la matinée de lancement de la concertation ZAC St Jean en Mars 2023.
6. Des précisions sur le nouvel ouvrage de franchissement du canal de Jonage (T9 et cheminement piétons et cyclables) entre le quartier de St Jean et le secteur Les Buers/ Salengro…	Des visuels du nouvel ouvrage de franchissement ont été présentés, les différents flux de circulation (piétons, vélos, tramway, voiture) ont été expliqués. Les participants ont formulé des suggestions concrètes pour l'aménagement du pont.
7. Donner et expliciter les critères qui seront choisis par le maître d'ouvrage pour arbitrer sur les deux variantes proposées dans le secteur Buers/Luizet/Einstein/ Salengro	La réunion de restitution de la concertation préalable ainsi que les rencontres dans le secteur concerné ont permis de présenter le choix effectué et d'en étayer les raisons. Le choix s'était donc porté sur l'insertion rue Feyssine/Einstein.
8. Si le projet se poursuit…apporter des réponses précises et contextualisées pour la phase travaux, en amont, pendant	Les modalités d'information en phase travaux ont été abordées avec les participants à la concertation continue. Un questionnaire lors des réunions publiques a permis de connaitre les attentes des habitants et riverains.
B. Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s	**Avancées du projet T9 à l'issue de la concertation continue**
1. Une présentation des choix et des arbitrages finaux par les décideurs de SYTRAL Mobilités devant les habitants et acteurs locaux.	Les choix issus de la concertation préalable (stations, tracé, orientations générales) ont été présentés lors de la réunion publique de restitution ainsi que lors des rencontres de proximité (balades, ateliers, stands). Les élus siégeant au Comité de pilotage du projet étaient à chaque fois présents pour porter ces choix devant les riverains. Les insertions affinées ont été présentées lors des rencontres de clôture de la concertation continue, et continuent d'être travaillées finement dans le cadre d'échanges bilatéraux constructifs jusqu'à l'enquête publique.
2. Poursuivre la réflexion sur la pertinence du tracé et de la desserte sur certains secteurs, affiner les caractéristiques / l'insertion du projet de tramway T9 et proposer au besoin de nouvelles alternatives à partir d'éclairages croisés	Chaque secteur a fait l'objet d'échanges sur les solutions d'insertion. Dans certains secteurs à enjeux, des scénarios ont été soumis à concertation continue. Les échanges avec le public ont permis d'affiner les modalités d'insertion du tramway, dans un processus d'itération avec les études techniques et le travail conduit par les élus.
4. Affirmer le Tram comme une infrastructure structurante à une échelle territoriale métropolitaine et plus largement	Lors de la concertation continue, SYTRAL Mobilités s'est tenu à la disposition du territoire plus élargi pour des présentations spécifiques, notamment des communes limitrophes du projet voire des projets connexes portés par d'autres interlocuteurs (bailleurs par exemple).

5. Le tramway T9 ou T10 : comment concilier infrastructure nouvelle, innovation, ville de transitions, en s'appuyant sur les ressources/biens communs du territoire ?	Le tramway est un transport qui se veut accessible à tous. A ce titre une rencontre avec des acteurs du handicap et du secteur social a été organisée. C'est aussi une infrastructure qui accompagne le développement du territoire, son attractivité. Des rencontres ont été régulièrement organisés avec les acteurs du développement urbain autour du tracé et les entreprises présentes sur le tracé. Les solutions environnementales déployées dans le cadre du projet, telles que la désimperméabilisation des sols, l'adaptation de la ville au changement climatique, etc. ont été évoquées au fil des rencontres.
3. Prolonger le dispositif / présence d'un.e chargé.e de relations riverains, pour anticiper/préparer la phase travaux et accompagner la prise en compte des besoins dans la mise en œuvre du projet	Le poste de chargé de relations riverains a été maintenu pour accompagner la concertation continue. La chargée des relations riverains se chargera également d'anticiper / préparer la phase travaux. Ce dispositif a même été renforcé avec l'arrivée d'une nouvelle personne au sein de l'équipe.
6. Dispositif de concertation : continuer la professionnalisation en cours au sein du SYTRAL. Mobilités	Quatre postes nouveaux ont été ouverts en 2022. Les pratiques bénéficient du retour d'expérience des différentes concertations menées au cours des derniers mois. Un référentiel interne en matière de concertation a été par ailleurs établi.

Annexe 2 : lettre de mission

LA PRESIDENTE

Paris, le 07 février 2022

Madame,

Lors de sa séance plénière du 02 février 2022, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignée garante du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'une nouvelle ligne de tramway T9 dans l'agglomération lyonnaise.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet comportant des enjeux environnementaux et socio-économiques fondamentaux et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci. Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

La concertation continue sur ce projet a été décidée en application de l'article L.121-14 du Code de l'environnement, suite à la concertation préalable qui s'est tenue du 23 août 2021 au 23 octobre 2021 sous votre égide. Vous êtes, par conséquent, particulièrement au fait de ce projet et de ses enjeux pour le public.

Rappel des objectifs de la concertation continue :

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre les phases dites « amont » et « aval ». Autrement dit, entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique, **les publics doivent pouvoir suivre facilement les étapes d'avancement du projet, y être pleinement associés, tout particulièrement à l'approche de décisions clés devant être prises par le MO, et surtout en être informés régulièrement**.

Votre rôle et mission de garante : prescrire, conseiller, servir de recours, rendre compte

Dans le cadre de l'article L.121-14 du Code de l'environnement, la définition des modalités de concertation revient au seul responsable de projet. La CNDP ne peut légalement les valider, néanmoins vous devez rendre publiques vos préconisations et leur prise en compte par les responsables du projet. Vous êtes prescripteur de ces modalités. Il convient particulièrement de veiller à ce que le responsable de projet mette en place les

moyens humains et financiers adéquats pour que cette concertation continue soit utile au public.

Votre rôle doit s'appuyer sur trois éléments clés :

- Les recommandations faites dans le bilan des garant.e.s de la concertation préalable,
- Les engagements pris par les responsables de projet relatifs aux mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour répondre aux enseignements de la concertation préalable (L.121-13, L.121-16, R.121-9, R.121-24 CE),
- L'avis de la CNDP du 02 février 2022 sur la qualité de la réponse du responsable de projet N° 2022 / 16 / TRAM T9 LYON / 5

Vous avez toute latitude dans la négociation avec les responsables du projet pour les amener à suivre les recommandations contenues dans votre bilan et à respecter les engagements qu'il a pris. Vous avez également toute latitude pour introduire de nouvelles préconisations permettant de mieux garantir le droit à l'information et à la participation des publics. Il est primordial que la concertation continue ne se résume pas à la concertation avec les parties prenantes.

Un enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter les **formes d'information et de participation à la durée d'élaboration du projet jusqu'à l'enquête publique** :

- clarifier pour les publics les grandes étapes du calendrier à venir et donner un certain rythme à la démarche ;
- ajuster les outils en fonction de l'évolution du contexte ;
- assurer la complétude, l'accessibilité et l'intelligibilité des informations et documents transmis aux publics ;
- assurer les possibilités de contribution du public et d'échanges directs entre lui et le maître d'ouvrage, la mise en débat de sujets qui méritent d'être approfondis, veiller à ce que des réponses soient apportées par le maître d'ouvrage à toutes les questions, observations et propositions ;
- demander la production de tout document d'information complémentaire ou la mise à disposition de données, si cela vous semble nécessaire.

Si votre mission dure au-delà de 12 mois, elle sera rythmée par la publication de rapports intermédiaires annuels. Ces derniers sont de nature à rappeler le cadre légal et de principe de la concertation et à permettre aux publics de suivre les évolutions du projet et de la démarche de participation. Si nécessaire, vous pouvez rédiger des notes d'observation, qui ont pour but de rappeler aux organisateurs les engagements pris ou les règles de base de la concertation.

Durant toute la durée de votre mission, vous devez vous mettre à disposition des participantes et participants, être visibles et expliciter votre rôle. Le public doit pouvoir vous contacter directement, notamment par la diffusion de votre adresse mail. En effet, **vous constituez un recours possible en cas de désaccord** sur le déroulement du processus de concertation ou sur les expertises produites. Si vous êtes sollicitée par

le public et si vous jugez que les réclamations sont fondées, vous devez demander au responsable de projet et aux acteurs décisionnaires qu'ils les considèrent. Si vos recommandations ne sont pas prises en compte, vous devrez faire état de ces difficultés dans votre rapport (voir plus bas). Dans tous les cas, il est essentiel de rendre compte aux personnes des suites de leurs sollicitations.

Enjeux de la concertation identifiés au stade de votre nomination

L'avis du 02 février 2022 identifie un certain nombre d'enjeux et de points d'attention pour la concertation continue de ce projet. Ceux-ci ayant été définis avec vous, vous devez donc veiller à ce que :

- un dispositif de concertation conjoint soit mis en œuvre entre le Sytral, la Métropole et la commune de Villeurbanne, concernant la bonne coordination du projet de tramway avec le projet de la ZAC Saint Jean ;

- le travail partenarial prévu concernant le secteur de la Soie inègre bien le public, notamment les riverains, au-delà des seules parties prenantes ;

- certains sujets, qui ont fait l'objet de débats durant la concertation préalables, soient éclairés et approfondis avec le public : l'insertion du tramway dans le maillage urbain des différents secteurs traversés, plus spécifiquement dans le secteur de la rue de la Feyssine et la rue Einstein, en lien avec « l'apaisement » de l'avenue Salengro ; l'intermodalité et les aménagements impliqués par le projet au terminus de Charpennes.

Vous veillerez également à ce que le maitre d'ouvrage soumet des choix ouverts au débat et que les marges de manœuvre soient explicitées vis-à-vis du public, dans le cadre de la phase d'information et de participation du public jusqu'à l'enquête publique.

Conclusions de la concertation continue

Comme prévu par l'article L.121-14 du Code de l'environnement, vous remettrez à la CNDP à l'issue de votre mission un rapport final présentant la façon dont elle s'est déroulée. Ce rapport comporte une présentation des étapes de la concertation continue, une synthèse des observations et propositions présentées, votre appréciation indépendante sur la qualité de l'engagement du responsable de projet concernant la participation et, le cas échéant, mentionne les évolutions du projet qui résultent de ce processus. Il met l'accent sur **la manière dont le MO a pris en compte – ou non – vos prescriptions**. Ce bilan, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis au MO et à la CNDP qui le publient sans délai sur leurs sites et est joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article R.121-11 du Code de l'environnement.

LA PRESIDENTE

La concertation continue est une **démarche démocratique encadrée par la loi**, dont le respect est sous votre garantie, au nom de la CNDP. A cet effet, la CNDP vous indemnise et vous défraie selon des montants fixés dans l'arrêté du 29 juillet 2019. La charge de l'organisation matérielle de la concertation revient au MO.

Relations avec la CNDP :

Il est nécessaire que nous puissions **conserver un contact étroit** afin que vous nous teniez informés régulièrement du bon déroulement de la concertation (qualité des documents produits pour les publics, définition des modalités de concertation, qualité des réponses apportées, sujets principaux et points de conflit potentiel, etc.). Le bureau se tient à votre disposition, notamment en cas de difficulté particulière liée à la concertation.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Chantal JOUANNO chantal.jouanno

Signature numérique de Chantal JOUANNO chantal.jouanno
Date : 2022.02.09 08:46:15 +01'00'

Chantal JOUANNO

@debatpublic.fr
@CNDPDebatPublic
lorem ipsum

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 1 40 81 12 63 - contact@debatpublic.frdebatpublic.fr